



Tous les êtres humains naissent libres et égaux
en dignité et en droits.

Argumentaire Revenu social

*Document de travail
Le Revenu social une réflexion en constante
évolution*

Ça prend un
Revenu Social



Table des matières

AVANT-PROPOS

Historique du revenu social universel garanti (Revenu social) au FCPASQ	5
---	---

INTRODUCTION

Les différentes appellations du revenu de citoyenneté	6
Progressivité des différentes propositions	7
Le revenu minimum garanti	8

LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS DERRIÈRE LA RÉFLEXION DU REVENU SOCIAL

1. Le respect des droits humains	9
1.1. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits	10
1.2. Le droit à un niveau de vie suffisant	15
1.3. Droit à l'éducation	16
1.4. Droit à la santé	17
1.5. Droit à la culture	18
1.6. Droit à la vie privée	19
1.7. Droit à la justice	19
2. L'interrelation des droits et l'impact de la pauvreté tout au long de la vie	20
3. L'universalité	22
4. L'autonomie financière	22
5. La reconnaissance des diverses formes de contribution citoyenne	24
6. Diminution des barrières empêchant de faire des choix librement	25
7. L'accès à des services publics gratuits et universels	26
8. Véritable redistribution de la richesse collective	27

UN REVENU SUFFISANT POUR VIVRE DANS LA DIGNITÉ ?

COMMENT FINANCER CE PROJET : QUELQUES HYPOTHÈSES

1. Revoir notre fiscalité	30
2. Les 10 milliards de solutions de la coalition main rouge	31
3. Défendre le projet d'une taxe sur les transactions financières (ttf)	32
4. Un professeur d'économie propose une façon révolutionnaire de financer un revenu de citoyenneté	32
5. Imposer les robots	33
6. Redevance sur nos ressources naturelles utilisées par l'industrie	34

LES PREMIÈRES PISTES D'ÉCONOMIE ENVISAGÉES

IMPOSSIBLE DE CALCULER L'EFFET QU'AURA LE REVENU SOCIAL SUR...

L'EFFET INFLATIONNISTE DU REVENU SOCIAL

UN REVENU SOCIAL C'EST BÉNÉFIQUE POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ	41
EXPÉRIENCES EN COURS OU QUI ONT EU LIEU À TRAVERS LE MONDE	
1. Les 4 expériences Américaines	45
2. Projet « MINCOME » à Dauphin (Manitoba)	46
3. Le « BIG » à Otjivero en Namibi	46
4. L'Alaska PERMANENT FUND DIVIDEND	47
5. Les sans-abris de Londres	47
6. Projet pilote en Finlande	48
LE REVENU SOCIAL, UN REVENU DE BASE VERSÉ À TOUTES, UNE TENDANCE MONDIALE	49
La convention de Florence en résumé	50
ANNEXE	
ANNEXE 1 : Définition du Revenu social universel garanti	52
ANNEXE 2 : Définition d'allocation universel, revenu minimum garanti et impôt négatif	54
ANNEXE 3 : Tableau des 20 solutions fiscales de la "COALITION MAIN ROUGE"	55
BIBLIOGRAPHIE	56

**Note : L'utilisation du féminin dans le texte réfère au mot
"personne"**

REMERCIEMENT

♥ Merci à touTEs ceux et celles qui ont soutenu, qui soutiennent et qui soutiendront la réflexion, nous menant vers un monde plus juste et égalitaire ♥

L'argumentaire qui suit a été co-écrit par les groupes composant le comité REVENU SOCIAL (Revenu social universel garanti), formé lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) du Front commun des personnes assistées sociales (FCPASQ) tenu en septembre 2014, soit :

- Les gens oubliés (LGO) d'Hébertville : Ginette Dionne et Alain Dufour;
- Lieu d'Actions et de Services Travaillant dans l'Unité avec les Sans emplois (LASTUSE) du Saguenay : Sylvain Bergeron;
- Regroupement des sans emploi (RSE) de Victoriaville : Lucie Forand
- Regroupement des assistéEs sociaux du Témiscouata (RASST): Sylvain Lacroix et Mario Paquet
- Regroupement des assistéEs sociaux (RAS) du Bas-Richelieu : Stéphane Bouchard
- Coordination par le Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec (GRFPQ) : Sylvia Bissonnette

☺ Merci tout spécial à Jean-Yves Desgagnés ancien porte-parole du FCPASQ qui nous a laissé multitude d'écrits sur le Revenu social ayant soutenu la rédaction de cet argumentaire

AVANT-PROPOS

HISTORIQUE DU REVENU SOCIAL UNIVERSEL GARANTI (Revenu social) AU FCPASQ

L'idée d'un Revenu de citoyenneté est un élément central de la plate-forme de revendications politiques que le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) s'est donnée en juin 1996. Cette plate-forme faisait suite à une recherche menée par deux professeurs du département de sociologie de l'Université de Montréal, Christopher McAll et Deena White, conjointement avec le FCPASQ, portant sur la pauvreté et l'insertion au travail des personnes assistées sociales. Cette recherche arrivait à la conclusion que les personnes assistées sociales, dans leur projet de réinsertion au travail, étaient victimes de cinq barrières à l'exercice de leur pleine citoyenneté, soit :

- ☒ La pauvreté : l'insuffisance des prestations d'aide sociale empêche les personnes assistées sociales d'accéder aux ressources afin de satisfaire leurs droits fondamentaux tels que se nourrir, se loger, se vêtir, etc. Cette insuffisance des prestations, choix politique visant à garder un écart entre le salaire minimum et l'aide sociale pour inciter les personnes assistées sociales à réintégrer le marché du travail;
- ☒ La discrimination et les préjugés;
- ☒ Le système d'aide sociale (c'est-à-dire la Loi, les Règlements et les normes) dont la raison d'être principale consiste à contrôler, humilier et pénaliser les personnes faisant preuve de débrouillardise et d'autonomie. (Ex. imposition des gains de travail à 100 % au-delà des gains permis, refus de soutenir les personnes ayant leur propre projet de formation...);
- ☒ La difficulté d'avoir accès à des formations qualifiantes répondant aux besoins des personnes et qui tiennent compte de leur rythme d'apprentissage;
- ☒ Le marché du travail est incapable de fournir des emplois décents, respectueux des limites et des capacités des personnes.

Si on résume les conclusions de cette étude, nous constatons que les personnes assistées sociales sont victimes d'un régime d'apartheid économique, politique et social, les privant du droit à l'exercice de leur pleine citoyenneté.

La plate-forme de revendications adoptée en juin 1996 vise à mettre fin à cet apartheid social et à faire reconnaître le droit à la pleine citoyenneté des personnes assistées sociales, reconnaissance essentielle pour une véritable société démocratique. Voilà pourquoi, dès cette époque, le FCPASQ et ses membres revendiquent une politique globale de lutte à la pauvreté fondée sur diverses mesures dont un Revenu social garanti.

Le mot "universel" a été ajouté, lors du congrès se terminant en 2004. Et depuis, la revendication portée par le FCPASQ et ses membres est le revenu social universel garanti (REVENU SOCIAL). Le choix des mots, utilisés dans cette revendication n'est pas anodin. Le FCPASQ est conscient qu'afin d'assurer à touTEs les citoyenNEs un véritable accès aux droits humains, le revenu doit permettre de vivre dans la dignité, c'est-à-dire couvrir plus que les besoins essentiels identifiés par le gouvernement¹. Cependant, même si une personne reçoit un tel revenu, sans avoirs accès aux des services publics gratuits (santé, éducation, services

¹ Le gouvernement reconnaît 9 besoins essentiels : l'alimentation; le logement; l'entretien ménager; les soins personnels; les communications; l'habillement; l'ameublement; le transport ; les loisirs

sociaux...), elle restera en situation de pauvreté et d'exclusion. Voilà pourquoi nous demandons que les aspects "revenu" et "social" soient à la fois universels et garantis.

L'économie doit être au service des personnes et non les personnes au service d'intérêts financiers. Vivre en société est une tâche exigeante qui demande la collaboration de touTEs. Être citoyenNE, c'est se responsabiliser de sa propre vie, de celles des autres et de son environnement.

INTRODUCTION

En 2002, l'Assemblée Nationale adoptait à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Pourtant, les situations de pauvreté subsistent et se complexifient. En plus des personnes assistées sociales, un nombre grandissant de personnes subissent au quotidien les conséquences de la pauvreté, dont : les travailleurEs au salaire minimum et/ou atypique, les étudiantEs, les chômeurEs, les cheffEs de famille monoparentale, les retraités, etc.

Nous ne pouvons prétendre poursuivre une politique de lutte contre la pauvreté sans tenir compte de façon particulière de l'évolution des conditions du marché du travail. Tel que le démontre la recherche de J.-F. et J. Rouillard², la grande majorité des personnes dont les revenus dépendent du marché du travail ne profitent pas de la croissance économique. Cette réalité explique en bonne partie l'écart de richesse grandissant entre les personnes dont les revenus proviennent essentiellement des salaires et les autres. Les conséquences de cet écart, au moment de la retraite, sont maintenues et s'aggravent. On voit souvent l'économie en termes d'efficacité, mais il y a tout un pan de l'économie dont on entend moins parler et qui s'intéresse aux questions de redistribution de richesse et d'équité dans la société.

C'est dans cette optique qu'a été réfléchi le Revenu social. Les personnes assistées sociales et leurs alliésEs souhaitent proposer un projet de société assurant le respect des droits humains pour touTEs et une redistribution juste et équitable des richesses. L'idée n'est pas nouvelle. Au Québec, Michel Chartrand parlait d'un revenu de citoyenneté. Il ne fut pas le premier à mettre de l'avant ce concept. L'idée d'offrir les moyens de subsistance à tous les membres d'une communauté remonte au moins au 16^e siècle. Thomas More suggère, dans son ouvrage *Utopie*, qu'au lieu de pendre les voleurs pour essayer de réduire les vols, il serait plus efficace de régler le problème à sa source, soit d'éliminer le «besoin» de voler pour se nourrir en donnant les moyens de subsistance à touTEs.³

Selon l'emphase mis sur l'un ou l'autre des aspects qui caractérisent un revenu inconditionnel de base accessible à l'ensemble de la population, il y a plusieurs noms possibles : revenu minimum garanti, revenu de citoyenneté, allocation universelle, revenu d'existence, revenu de base, revenu social universel garanti... Toutefois, pour l'ensemble des modèles proposés, il faut identifier des constantes :

1. **ADMISSIBILITÉ** : L'ensemble de la population est admissible, bien qu'une prestation ne soit pas nécessairement versée à toutes les personnes ou à tous les ménages participant au programme (voir,

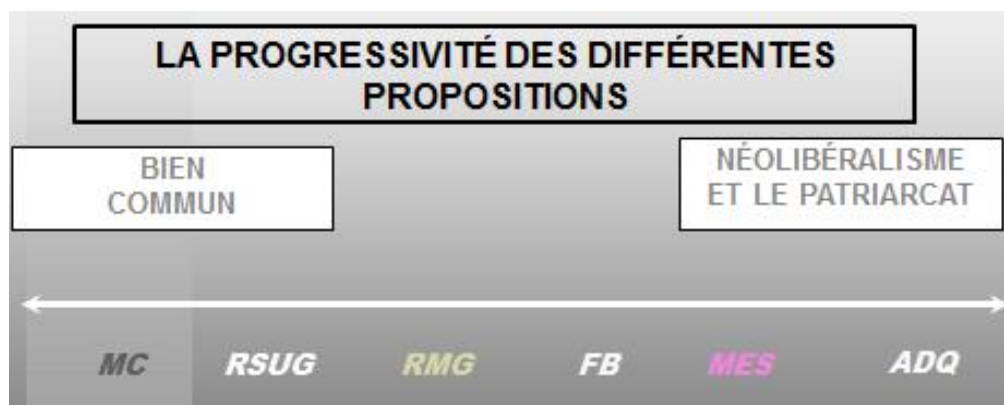
² RDI/Économie; Édition du 26 janvier 2016 : Projet d'oléoduc Énergie Est / Les salaires stagnent, Entrevue avec Jacques Rouillard, professeur, Département d'histoire, Université de Montréal, et Jean-François Rouillard, professeur adjoint d'économie, Université de Sherbrooke

³ *Revenu minimum garanti : trois études de cas*, chercheure Ève-Lyne Couturier de l'IRIS, http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/IRIS-brochure-Revenu-Minimum_WEB.pdf p.3

par exemple, le cas de l'impôt négatif). Dans la forme optimale du programme, il suffit d'habiter le territoire pour avoir automatiquement droit aux prestations.

2. UNITÉ DE BASE : Dans certains cas de figure, ce sont les familles qui reçoivent le montant. Pour d'autres, la prestation ne s'adresse qu'aux adultes en âge de travailler. Enfin, plus généralement, chaque individu a droit au même montant, peu importe son âge ou ses besoins. En choisissant l'individu comme unité de base, on favorise l'autonomie des personnes.
3. EXAMEN PRÉALABLE : Aucun examen préalable n'est habituellement demandé sur les avoirs, puisque les revenus sont cumulables.
4. PRESTATION : les prestations sont toujours versées sous forme monétaire, et non en biens ou en services. Avec la mise en place d'un revenu de base, les services publics sont généralement maintenus au même niveau ou améliorés.

Au Québec, il existe au moins six propositions : le revenu de citoyenneté de Michel Chartrand (MC), le revenu social universel garanti (Revenu social) du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), le revenu minimum garanti (RMG) de Québec solidaire (QS), l'allocation universelle de François Blais (FB), le revenu de solidarité du ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MES), le revenu minimum du citoyen de l'ADQ.



Cette progressivité est influencée par les réponses aux 12 questions suivantes, que nous avons élaboré, afin d'analyser chacune des propositions de revenu de base mis de l'avant au Québec :

1. À quels problèmes désire-t-on s'attaquer?
2. Quels sont les objectifs poursuivis?
3. Quel niveau de revenu est garanti?
4. Quels programmes de notre filet de sécurité sociale seraient remplacés par ce revenu?
5. Est-ce un revenu conditionnel ou inconditionnel ?
6. Qu'arrive-t-il avec les prestations spéciales du régime d'aide sociale et la gratuité des services publics?
7. Est-ce un revenu saisissable ou insaisissable?
8. Peut-il être complémentaire à un revenu de travail et d'autres programmes de soutien du revenu?
9. Quel ministère est responsable de la gestion de ce revenu?
10. À combien peut-on estimer les coûts de la proposition?
11. Quelles solutions sont proposées pour financer la proposition?
12. Quels sont les arguments invoqués contre cette proposition?

Actuellement, l'idée de François Blais refait surface sous l'appellation de revenu minimum garanti (RMG). Le gouvernement Couillard a instauré un comité d'experts ayant pour mandat de réfléchir sur l'instauration d'un revenu minimum garanti, sous la responsabilité des ministres François Blais et Carlos Leitão. Par la création de ce comité le gouvernement cherche «les façons d'en arriver à une simplification, une plus grande transparence et un allègement administratif dans les différents transferts destinés aux personnes et aux familles au Québec»⁴. Ils doivent soumettre un premier rapport d'ici l'été 2017.

François Blais a écrit plusieurs livres et études, il est une référence québécoise sur ce sujet. Il suggère de verser une prestation à toutes les citoyennes sans condition et sans aucun test d'admissibilité. Le montant obtenu sera cumulable avec les autres revenus. Pour tenir compte de l'augmentation de revenus résultant du RMG, il propose de revoir le salaire minimum afin de justifier la détérioration des conditions minimales de travail. Puisque le minimum vital serait comblé par le RMG, chaque dollar gagné, même sous le salaire minimum, permettrait d'améliorer la situation des personnes⁵. Le RMG permettra-t-il à une personne de vivre et non de survivre? Nous questionnons le gouvernement sur le minimum. L'assemblée nationale a adopté le projet de loi 70 garantissant l'appauvrissement des personnes ne participant pas au parcours vers l'emploi. Nous pouvons croire qu'il considère que 399\$ c'est assez pour vivre.

Soulignons que François Blais affirme que nous avons déjà, au Québec, une forme de RMG, nommé aide sociale. Ce n'est pas faux. L'ensemble de nos programmes de soutien financier pourrait être considéré comme un RMG (aide sociale, crédit de solidarité, allocation familiale, pension de vieillesse...).

L'idée d'un RMG fait rêver. Néanmoins, il faut se méfier, car cette avenue est soutenue à la fois par la gauche et par la droite, mais pas pour les mêmes raisons. Les mouvements de gauche veulent le RMG pour garantir l'accès aux droits. La droite souhaite réduire la taille de l'État. Tout porte à croire que le parti libéral fait partie de ce camp. Le FCPASQ et ses membres, quant à eux, ont basé leur réflexion sur plusieurs principes, dont les droits humains. Cet argumentaire a pour objectif d'exposer les principes et les objectifs derrière la réflexion du revenu social, sa définition, les différents projets pilotes dans le monde et leurs retombées, ainsi que les solutions proposées pour financer un tel projet. Nous tenterons donc de répondre aux 12 questions.

L'argumentaire se veut un texte en constante évolution. Nous souhaitons améliorer et bonifier son contenu à tous les 2 ou 3 ans.

⁴ Article du Soleil publié le 21 septembre 2016 par Jean-Marc Salvé, *Revenu minimum garanti: les premiers jalons plantés* <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201609/21/01-5022966-revenu-minimum-garanti-les-premiers-jalons-plantés.php>

⁵ Revenu minimum garanti : trois études de cas, chercheure Ève-Lyne Couturier de l'IRIS, http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/IRIS-brochure-Revenu-Minimum_WEB.pdf p.9

LES PRINCIPES ET LES OBJECTIFS DERRIÈRE LA RÉFLEXION DU REVENU SOCIAL

1. LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

L'une des principales responsabilités des gouvernements du Québec et du Canada est d'assurer, sans discrimination, les conditions permettant à l'ensemble de la population d'exercer pleinement sa citoyenneté. Cette responsabilité doit être assumée dans le respect des engagements qui ont été pris, tant par leur adhésion à la Déclaration universelle des droits humains, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), que par l'adoption des Chartes québécoise et canadienne. Les pratiques des décideurs politiques sont donc à évaluer à la lumière de ces obligations. À ces engagements, le FCPASQ ajoute les valeurs affirmées par la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* adoptée au Rwanda en 2004.

Les droits humains sont des droits inaliénables, indivisibles et interdépendants. Tous les êtres humains y ont accès quels que soient la nationalité, le lieu de résidence, le sexe, l'origine ethnique ou la nationale, la couleur, la religion, la langue ou toute autre condition, dont la condition sociale. La privation d'un droit a inévitablement des impacts sur les autres. Or, dans son dernier rapport sur l'état des droits au Québec et au Canada la Ligue des droits et libertés constate que dans la conjoncture des dernières décennies, et particulièrement dans celle des années 2000, les violations de droits ont été si importantes qu'il faut maintenant parler de régression au plan de leur exercice et de leur réalisation⁶.

Nous croyons que la pauvreté est une négation des droits et que, pour être ou devenir «sujets de droits» vivant dans la dignité, les personnes en situation de pauvreté doivent avoir accès :

- à la dignité et la non-discrimination ;
- à un revenu décent et non de survie lui permettant de se nourrir, se vêtir et de vivre dans un logement suffisants⁷;
- aux ressources en éducation, en santé, aux services sociaux et aux activités culturelles;
- à un travail librement choisi - qu'il soit rémunéré ou pas - ;
- etc.

Les droits humains viennent avec des responsabilités. Il est vrai que les êtres humains n'ont pas que des droits, ils ont aussi des responsabilités. Malheureusement, pour l'instant, la société ne donne pas les ressources nécessaires pour que touTEs puissent être et devenir des citoyenNEs responsable. Quand tu es en survies, tu as moins de temps pour t'impliquer au niveau du politique.

⁶ Rapport sur l'état des droits au Québec et au Canada, Ligue des droits et libertés, <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rappot-droits-humains-web.pdf> p.5

⁷ Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC) dans son observation générale # 4 définit le droit au logement suffisant en ces termes : « Il ne faut pas entendre le droit au logement dans un sens étroit ou restreint qui l'égale par exemple à l'abri fourni en ayant simplement un toit au-dessus de sa tête ou qui le prend exclusivement comme un bien. Il convient au contraire de l'interpréter comme le droit à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et dans la dignité »

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité

Déclaration des droits humains, article 1

1.1. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits

En principe, dans notre pays, nous naissons tous égaux en droits, la personne qui grandit dans une famille pauvre a autant de chances que les autres d'être en bonne santé et de gagner de l'argent grâce à un emploi épanouissant. Pour cela, il lui suffit d'emprunter « l'ascenseur social ». Afin de bien comprendre ce concept définissons-le. Voici la définition du dictionnaire : "Ensemble des moyens permettant à des personnes issues d'un certain milieu social d'accéder à un milieu social plus élevé". C'est clair, c'est un outil qui sert à monter, comme tous les ascenseurs, mais dans la pyramide sociale.⁸

Par ses politiques discriminatoires, l'État maintient en panne cet ascenseur ce qui affecte les personnes qui naissent dans des conditions de précarité. Elles ont du mal à remonter la pente... Et ça, le dessinateur Toby Morris l'a bien compris. Il a illustré cette injustice invisible dans une mini-BD s'appelle *On a plate* (sur un plateau).⁹

Pourtant, la Charte Canadienne des droits et libertés à l'article 15 stipule que « [...] tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.¹⁰ » Certes le gouvernement conçoit des politiques sociales ciblant les personnes vulnérables, pour les aider à contrer les barrières les empêchant d'accéder à "l'ascenseur social". Alors pourquoi y-a-t-il encore des gens qui n'y accèdent pas?

Nous souhaitons avancer deux éléments de réponse: les critères d'admissibilité de ces politiques sociales et les mesures universelles. Lorsque nous prévoyons une mesure en ciblant une problématique spécifique, nous demandons aux personnes d'essayer de rentrer dans des petites cases. Malheureusement, cette façon de procéder fait en sorte qu'on exclut des gens qui auraient eu besoin de cette mesure. Tout ça parce qu'elles n'avaient pas la bonne étiquette. De plus, les mesures universelles ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques d'un individu. Les personnes vivant dans la précarité ne sont pas un groupe homogène. Nous ne pouvons prévoir une seule solution correspondant aux besoins de toutes.

Par ailleurs, notre gouvernement n'a pas réussi à prévoir de mécanisme pour éliminer ou même réduire l'effet du plafond de verre sur les femmes. « Freins invisibles » à la promotion des femmes dans les structures hiérarchiques, qui constitue un obstacle dans l'évolution de leur carrière au sein de l'entreprise et limite leur accès à des postes à responsabilité. On constate que les femmes sont moins souvent promues que leurs collègues masculins, et ce dans toutes les catégories sociales. Selon le Conseil du statut de la femme, le revenu total médian des femmes représente seulement 71% de celui des hommes. (Conseil du statut de la femme, 2016).

⁸ *L'ascenseur social fonctionne à fond !*, Henri Dumas, <http://www.claudereichman.com/articles/dumasascenseursocial.htm>

⁹ <http://positivr.fr/ascenseur-social-toby-morris-bande-dessinee/>

¹⁰ Loi constitutionnelle de 1982, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>

ON A PLATE

A SHORT STORY
ABOUT PRIVILEGE

VOICI RICHARD. SES
PARENTS SE DÉ-
BROUILLENT PLUTÔT
BIEN.



ET VOICI PAULA. SES
PARENTS À ELLE ?
PAS TROP BIEN.



LA MAISON DE RICHARD EST CHAUDE ET SÈCHE.
SES ÉTAGÈRES SONT REMPLIES DE LIVRES, ET
SON FRIGO EST REMPLI DE NOURRITURE.



LA MAISON DE PAULA EST REMPLIE DE MONDE, ET
PAS DE GRAND CHOSE D'AUTRE. ELLE EST
HUMIDE, BRUYANTE, ET PAULA TOMBE SOUVENT
MALADE.



LE PAPA ET LA MAMAN DE RICHARD SONT PRÊTS À TOUT POUR LEUR ENFANT...



...ET LE PAPA ET LA MAMAN DE PAULA AUSSI. C'EST POUR ÇA QU'ILS CUMULENT CHACUN DEUX BOULOTS.

RICHARD VA DANS UNE BONNE ÉCOLE. L'ÉTABLISSEMENT EST BIEN ÉQUIPÉ, LES ÉLÈVES SONT CHARMANTS. SES PROFS ADORENT LEUR BOULOT.



À L'ÉCOLE DE PAULA, LES CLASSES SONT REMPLIES À CRAQUER, LE PERSONNEL EST EN SOUS EFFECTIF, IL Y A PEU DE FINANCEMENT PUBLIC ET ÇA SE VOIT. SES PROFS SONT FATIGUÉS, LEURS TRAITS SONT TIRÉS À CAUSE DU STRESS.



ALORS, PEUT-ÊTRE, ON PEUT COMPRENDRE POURQUOI LES ATTENTES DES PARENTS DE RICHARD...



... SONT UN TOUT PETIT PEU DIFFÉRENTES DES ATTENTES DES PARENTS DE PAULA...



...ET, AU FIL DES ANNÉES,
TOUTES CES PETITES
DIFFÉRENCES...

(PARENTS QUI PAYENT POUR LA FAC)

(JONGLE ENTRE PETITS BOULOTS ET
POLYTECH, S'ENDETTE QUAND MEME)

J'AI DES AMIS QUI
TRAVAILLENT LA-BAS - J'AU-
RAIS UN MOT AVEC EUX, ET
JE T'AURAI UN STAGE.

MERCI, PAPA.

... ELLES FINISSENT PAR S'AC-
CUMULER. POUR DEVENIR QUELQUE
CHOSE DE PLUS GROS.

TU DEVRAIS FINIR TES
ÉTUDES, PAS RESTER
AUPRES DE MOI...

PAPA, TU ES MALADE.

ET COMME CHAQUE
PETITE DIFFÉRENCE
PASSE COMPLETEMENT
INAPERÇUE...

OUI, VOTRE PRÊT
A ÉTÉ ACCEPTÉ.
FÉLICITATIONS !

ÉCOUTEZ, ON NE PEUT RIEN
FAIRE POUR VOUS ICI. Es-
sayez peut-être avec
UNE AUTRE BANQUE ?



FURTHER READING: LOOK UP AUCKLAND CITY MISSION'S 'SPEAKING FOR OURSELVES' BOOKLET

@XTOTL 2015

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence.

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels article 11

1.2. Le droit à un niveau de vie suffisant

Les personnes en situation de pauvreté doivent composer, jour après jour, avec le stress occasionné par le manque de ressources (manque de nourriture, factures à payer, préjugés négatifs, etc.) menant à une détérioration de la santé physique et mentale. Afin de survivre, ces personnes n'auront d'autre choix que d'avoir recours aux banques alimentaires pour se nourrir.

Devoir constamment quémander entraîne une perte de choix et de dignité humaine. Les banques alimentaires ne peuvent répondre à une demande en constante augmentation. Ils doivent donc diminuer la quantité de nourriture offerte. Les personnes utilisant ces services ne peuvent contrôler leur alimentation, car elles ne disposent pas d'un éventail de produits. Elles doivent s'organiser avec ce qu'il est disponible. Cela peut être très dommageable notamment pour les personnes ayant des besoins spéciaux concernant leur alimentation, tels que le diabète ou des allergies alimentaires.

De plus, le stress lié à l'insécurité alimentaire est aussi décuplé lorsque les personnes ont des enfants et qu'elles craignent de ne pas être en mesure de leur fournir une alimentation saine et adéquate. Les cheffEs de famille monoparentales sont particulièrement touchéEs par cette réalité.

La provenance des sources de revenus des personnes faisant appel aux banques alimentaires illustrent la grande précarité dans laquelle elles vivent : aide sociale (64%), travail (10%), pensions de vieillesse (7%), en chômage (5%), sans aucun revenu (4%), prêt étudiant (3,5%) et régimes d'invalidité (3%).¹¹

Ces statistiques démontrent que la pauvreté ne touche plus seulement les personnes sans emploi, le visage de la pauvreté change, les protections sociales diminuent. La précarité augmente pour plusieurs, même pour les personnes ayant un revenu de travail. Le manque de soutien de la part de l'État occasionne un agrandissement des inégalités et une désolidarisation dans la population. Le rehaussement des tarifs de tout genre (CPE, Hydro-Québec, indexation des frais de scolarité post-secondaire...) affecte le budget de l'ensemble des CitoyenNES, pour certainEs plus durement que d'autres.

Les coupures répétées à l'aide sociale, la réforme de l'assurance-emploi, le refus d'augmenter le salaire minimum, le maintien du sous-financement des organismes communautaires, accompagnés des politiques d'austérité des gouvernements, garantissent l'appauvrissement et maintiennent les gens dans la précarité. Par ailleurs 87% des personnes demandant de l'aide des banques alimentaires sont locataires. Lorsqu'une famille ou un individu doit déboursier plus de 80% de son revenu pour se loger, il manque d'argent pour le reste de ses besoins et doit chercher du soutien auprès d'organisme pour se nourrir et se vêtir.

^{11 11} *Rapport sur l'état des droits au Québec et au Canada*, Ligue des droits et libertés, <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rappot-droits-humains-web.pdf> p.16

Il est généralement admis que la proportion de 30 % de ses revenus ne doit pas être dépassée pour se loger, sinon ça affecte la possibilité de l'individu de mettre en œuvre ses autres droits. Malgré cela, des centaines de milliers de QuébécoisEs ont des problèmes graves de logement parce que le loyer est trop cher, le logement impropre ou de grandeur insuffisante.

Il devient donc urgent de réfléchir à des alternatives et d'affirmer que le droit au logement est malmené au Québec. En septembre 2014, le FRAPRU a publié un nouveau *Dossier noir* sur le logement et la pauvreté. Ce dossier est basé pour l'essentiel sur l'Enquête nationale auprès des ménages menée en 2011 par Statistique Canada.

Cette enquête auprès des ménages révèle que 479 750 ménages locataires québécois consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer, ce qui est la limite généralement admise. Il s'agit d'une augmentation de 7% par rapport à 2006

Parmi ces ménages, 227 835 y engloutissent plus de la moitié de leur revenu, ce qui les empêche de subvenir adéquatement à leurs autres besoins essentiels. Dans ce cas, l'augmentation a été de 12 % par rapport à 2006.

Les difficultés sont extrêmes pour 108 475 ménages dont 80 % du revenu passe au logement. C'est 25 % de plus que cinq ans plus tôt.¹²

Le droit au logement est plus que le simple fait d'avoir un toit sur la tête, c'est aussi de vivre en sécurité. Certaines femmes ont témoigné avoir reçu des avances sexuelles de leur propriétaire en échange de réduction de prix du loyer. Le revenu social pourrait assurer à ces femmes l'argent pour payer leur logement et ne pas vivre cette situation de dualité : exécuter la demande de son propriétaire ou peut-être perdre son logement et se retrouver à la rue.

Bref, le droit à un niveau de vie suffisant est essentiel pour le respect des autres droits humain. Il est impératif que nous trouvions un moyen que touTEs y est accès.

Toute personne a le droit à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels, article 13

1.3. Droit à l'éducation

Les Nations Unies (ONU) reconnaît que « L'éducation est à la fois un droit fondamental en soi et une des clefs de l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine. En tant que droit qui contribue à rendre l'individu autonome, l'éducation est le principal outil qui permette à des adultes et à des enfants économiquement et socialement marginalisés de sortir de la pauvreté et de se procurer le moyen de

¹² FRAPRU, En 2016-2017, la campagne « Le logement, un droit! » s'intensifie !, <http://www.frapru.qc.ca/logementundroit2/>

participer pleinement à la vie de leur communauté.¹³ » La gratuité scolaire devrait donc être une priorité de nos gouvernements.

Au Québec, l'accès à l'éducation gratuite n'est plus tellement vrai. Certes, les familles québécoises ne payent pas de frais pour l'inscription de leurs enfants au niveau du primaire et du secondaire. Cependant, les divers frais exigés (surveillance du midi, livres et cahiers d'exercices obligatoires, coût des photocopies et du matériel d'art, sans oublier toutes les fournitures scolaires et les vêtements que l'enfant a besoin à la rentrée) vont au-delà de la capacité financière d'une bonne partie d'entre elles. Peu de soutien est apporté par l'État pour les aider à assumer ces frais. Les familles prestataires de l'aide sociale reçoivent une allocation spéciale de 76 \$ par année par enfant, fréquentant des établissements du préscolaire ou du primaire et de 123 \$ par année par enfant, étudiant au secondaire à la formation générale. C'est trop peu, en plus d'exclure les familles à bas salaire. Quant aux études post-secondaires, le coût des droits de scolarité freine certainEs jeunes à y accéder. L'indexation des frais de scolarité ne fait qu'en amplifier la difficulté.

*Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de
santé physique et mentale qu'elle soit capable
d'atteindre*

*Pacte international des droits économiques, sociaux et
culturels, article 12*

1.4. Droit à la santé

Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS), le «droit de jouir du meilleur état de santé possible» implique que soient réunis un ensemble de critères sociaux favorables à l'état de santé de touTEs, notamment la disponibilité de services de santé, des conditions de travail sans risque, des logements appropriés et des aliments nutritifs.¹⁴

Au Québec, le démantèlement de services publics n'est pas d'hier. Les soins de santé et de services sociaux accessibles dans le public se rétrécissent. C'est de plus en plus difficile d'avoir accès aux professionnelLEs de la santé. Les personnes doivent aller chercher des services dans le privé, mais le privé ça coûte cher et souvent c'est loin.

FAIT VÉCU

La réalité des personnes en situation de pauvreté

La clinique où il allait est devenue une coopérative. Pour en être membre, il devait payer un montant chaque année. Il n'avait pas les moyens de payer. Il a donc perdu son médecin de famille. Il avait des problèmes de santé sévères, dont le diabète. À la suite de la perte de son médecin de famille, il n'y a plus eu de suivi en ce qui concerne sa santé. Il a essayé de se trouver un autre médecin de famille, mais ça n'a pas fonctionné.

Comme il habitait dans une ville où il n'y a pas de transport en commun, il devait faire son épicerie à vélo été comme hiver. Un hiver, en revenant de l'épicerie, ses sacs d'épicerie se sont pris dans la roue de son vélo. Il a fait une chute. Il s'est rendu à l'urgence de l'hôpital. Ils lui ont fait passer quelques tests. Comme il n'avait pas de bilan de santé à jour, faute de suivi médical depuis deux ou trois ans, ils l'ont renvoyé chez lui. Il est décédé durant la nuit. Cette situation aurait pu être évitée s'il avait eu accès à un suivi médical.

¹³ Observation générale 13: Le droit à l'éducation (art. 13 du Pacte), Comité des droits économiques, sociaux et culturels, p. 1, Comité DESC_Observation_Generale_13_1999_FR.pdf

¹⁴ Organisation mondiale de la santé (OMS), <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs323/fr/>

Les gouvernements successifs favorisent l'implantation d'un système de santé à deux vitesses. L'ouverture de cliniques privées et de coopératives est non seulement acceptée mais encouragée. Les personnes ayant une assurance privée ou les moyens suffisants peuvent payer pour avoir accès aux services ou aux traitements plus rapidement. Chaque année, un grand nombre de frais accessoires sont facturés de façon illégale aux patients. Selon les Médecins québécois pour le régime public, ils nous habituent à payer pour des services auxquels nous avons droit sans frais, ce qui mène à une plus grande privatisation. Ces pratiques diminuent l'accès aux services de santé pour les personnes en situation de pauvreté, ce qui peut avoir des conséquences graves, comme l'illustrent les témoignages dans l'encadré.

ChacunE a le droit de participer à la vie culturelle

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 15

1.5. Droit à la culture

Le droit à la culture implique que chacun ait accès à la culture. Un vrai droit à la culture est celui qui étend à l'ensemble des membres de la collectivité l'accès à la pratique et à la jouissance culturelle et artistique. Le droit à la culture est indissociable du droit à la liberté d'expression et du droit à la participation sociale. Il est essentiel que chacun ait accès à la culture.

Cependant, la culture ne doit pas être la même pour tous. Il faut privilégier l'accès de tous à la culture et non « une culture pour tous ». Il faut donc pouvoir reconnaître la diversité. Plus précisément, les droits culturels sont liés au droit à l'accès à toute forme d'information et d'activité culturelle, comme au droit à la formation ou à

FAIT VÉCU

La réalité des personnes en situation de pauvreté

Voici l'histoire d'une jeune femme de 26 ans souffrant d'une tumeur au cerveau avec un pronostic de 6 à 12 mois. Son oncologue de lui a mentionné que ses chances de survies seraient élevées si elle pouvait prendre de l'Avastin qui agit en bloquant l'angiogenèse et par le fait même, empêche la croissance de nouveaux vaisseaux sanguins. Privée d'oxygène et d'autres nutriments, la tumeur n'est ainsi plus en mesure de se développer.

Madame a reçu 50 000\$ d'une assurance pour maladie grave qu'elle avait contracté et comptait utiliser cet argent pour se payer le traitement d'Avastin qui coûte environ 5 000\$/mois.

Madame a fait une demande d'aide sociale. L'aide sociale lui a refusé les prestations en raison de l'avoir liquide excédentaire en raison de son assurance. En quelques sortes, par cette décision, on vient de condamner la jeune dame à mort. Pourtant la peine de mort est abolie au Canada.

On peut se demander à quoi peut servir l'article 1 de la loi sur l'aide aux personnes et aux familles dit: Dans le cadre des principes et orientations énoncés à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (chapitre L-7), la présente loi vise à mettre en œuvre des mesures, des programmes et des services afin de favoriser l'autonomie économique et sociale des personnes et des familles.

Il aura fallu des interventions auprès de l'agent, de la direction régionale et finalement en contactant le bureau du ministre lui-même pour que la dame puisse avoir droit à des prestations à la condition que l'argent de l'assurance serve à l'achat du médicament. Comme si madame s'était battue pour se laisser périr.

QUE CE SERAIT-IL PASSÉ SI LE REVENU SOCIAL AVAIT EXISTÉ?

Rien. La jeune femme aurait pu utiliser son assurance immédiatement pour se soigner et augmenter ses chances de survies sans avoir à se battre futilityment contre un ministère froid et austère puisque le RSUG est inconditionnel et protéger quant à des entrées d'argent exclues

l'alphabétisation ; mais aussi à la liberté d'expression et de parole.¹⁵

Malheureusement, la détérioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté est également venue miner leur droit à la culture. Les sorties culturelles sont souvent coûteuses, qu'il s'agisse d'un billet de concert, d'une entrée au cinéma ou de la visite d'une exposition d'œuvre d'art. Et, lorsqu'une personne n'a pas de revenu suffisant pour couvrir ses besoins de base (se loger, se vêtir et se nourrir), elle ne pourra se permettre de telles sorties. Trop souvent perçues comme un luxe dans notre société les sorties culturelles et artistiques sont pourtant essentielles. La culture est l'âme d'un peuple, ne pas y avoir accès, c'est être privé d'une part indispensable de son identité.

Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

Charte québécoise des droits et libertés, article 5

1.6. Droit à la vie privée

Lorsqu'une personne perçoit de l'aide de dernier recours, en plus d'être exposée à la perte de droits mentionnés précédemment, elle perd également le droit à la vie privée et à la justice. Pour recevoir de l'aide sociale, la personne doit obligatoirement signer son formulaire contenant cette phrase : *Je reconnais que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale m'a dûment informé que des vérifications me concernant peuvent être faites, sans mon consentement, auprès de divers organismes publics ou privés afin de vérifier mon admissibilité aux mesures et aux programmes prévus par la Loi.*

Dans les faits, les personnes demanderesse ne rencontrent aucune personne, lors de cette demande. Elles ne sont donc pas informées de cette obligation de consentement ni de ses impacts. Personne n'a envie que le gouvernement est accès à ses comptes bancaires, à sa police d'assurance, à son testament, etc. Pourtant en signant une demande d'aide sociale - signature obligatoire pour le traitement de la demande - les personnes se voient amputées de leur droit à la vie privée.

*Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été établie
suivant la loi*

Charte québécoise des droits et libertés, article 33

1.7. Droit à la justice

Lorsqu'une personne assistée sociale est soupçonnée de fraude le mécanisme d'enquête s'enclenche et tout peut être vérifié. Une personne suspectée est considérée coupable jusqu'à preuve du contraire. C'est elle qui doit prouver son innocence. Le fardeau de la preuve dans le cas de mesures sociales est inversé, ce qui va à l'encontre des règles de justices.

¹⁵ <http://proj.siep.be/le-pro-j/etre-acteur-dans-la-societe/les-droits-de-lhomme-tes-droits/le-droit-a-la-culture/>

L'article 27 est un projet en Belgique permettant aux personnes en situation de pauvreté d'avoir accès à la culture

Ainsi pour nous, tous les êtres humains sont interdépendants. Ils partagent le devoir et la volonté de vivre ensemble, de construire une société généreuse, juste et égalitaire, basée sur les droits humains, exempte d'oppression, d'exclusion, de discrimination, d'intolérance et de violence.

Étant conscient que les personnes en situation de pauvreté se retrouvent dans l'obligation de quémander et de quêter pour survivre, le FCPASQ et ses membres reconnaissent l'urgence et la responsabilité de réfléchir à une alternative à l'aide de dernier recours. Une personne a besoin de plus d'un minimum vital afin de pouvoir exercer ses responsabilités de citoyenne :

- Comment assurer à tous les êtres humains l'accès aux droits et la possibilité de vivre dans la dignité et non dans la mendicité?
- Comment garantir à touTEs, les ressources qui permettent d'être des citoyenNEs responsables, ce qui constitue élément essentiel pour une véritable vie démocratique?

En somme, c'est parce que trop souvent les personnes en situation de pauvreté se voient dans l'obligation de quémander les besoins de base que nous croyons qu'il est urgent de réfléchir à une alternative à l'aide de dernier recours. Une personne a besoin d'un minimum vital afin de pouvoir exercer une citoyenneté pleine et entière. Mais, comment assurer à tous les êtres humains l'accès aux droits et à la possibilité de vivre dans la dignité et non dans la mendicité? Comment assurer à touTEs d'avoir les ressources pour être des citoyenNEs responsables, élément essentiel pour une véritable vie démocratique?

Pour cela nous devons agir dans un esprit de fraternité, c'est la responsabilité de la société d'assurer le respect des droits humains pour touTEs. L'élimination des inégalités sociales entraînant la pauvreté est un choix de société. Nous avons non seulement les moyens de résoudre le problème de la pauvreté, mais c'est également très rentable et essentiel à l'atteinte des objectifs sociaux et économiques de notre pays. Nous serions collectivement plus riches s'il y avait moins de pauvreté.¹⁶

2. L'interrelation des droits et l'impact de la pauvreté tout au long de la vie

Plusieurs études démontrent que la pauvreté affecte de manière permanente les enfants ayant connu la pauvreté, en développant différentes carences. *La pauvreté laisse des marques sur la santé qui aura une influence, la plupart du temps, pendant toute la vie.* Les enfants qui grandissent au sein des ménages les plus pauvres en paient le prix : asthme, infections respiratoires, retards de croissance, surpoids, troubles du comportement ou mentaux. Les enfants exposés à la pauvreté avant l'âge de 5 ans présentent déjà des facteurs de risques cardiovasculaires plus élevés que les autres, qu'ils vivent encore sous le seuil de la pauvreté ou que ces épisodes aient été limités à leur petite enfance. Ce serait lié au stress chronique qui aurait des effets pernicieux sur la croissance et la santé des enfants.¹⁷

Une autre étude, portant sur l'insécurité à l'école et la pauvreté reliée à l'obésité juvénile, a été élaborée par des chercheuses de l'Université de Montréal et du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine. Cette étude a démontré que chez les jeunes qui ont connu la pauvreté durant la petite enfance, le sentiment d'insécurité n'est pas lié à l'intimidation. Pour ces jeunes, le sentiment d'insécurité pourrait s'expliquer par une perception de vulnérabilité issue de la pauvreté ou par les effets du stress à long terme sur la santé

¹⁶ Rapports du conseil national du bien-Être social, LE SENS DES SOUS POUR RÉSOUDRE LA PAUVRETÉ, p. 104
http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/cnb-ncw/HS54-2-2011-fra.pdf

¹⁷ Article du Devoir publié le 16 mars 2013 par Amélie Daoust-Boisvert, *La pauvreté laisse des marques indélébiles sur la santé*,
<http://www.ledevoir.com/societe/sante/373432/la-pauvrete-laisse-des-marques>

mentale et physique, un phénomène connu sous le nom de charge allostatique¹⁸. Les résultats suggèrent également une transmission familiale du poids corporel, ce qui met en évidence le rôle inhibiteur de la pauvreté familiale dans la capacité du jeune à adopter des comportements favorisant l'atteinte d'un poids santé.¹⁹

De plus, une recherche canado-américaine a démontré que les jeunes des quartiers défavorisés sont quatre fois plus susceptibles de tenter de se suicider à la fin de l'adolescence que ceux qui vivent dans des quartiers mieux nantis²⁰. Les jeunes vivant dans des familles en situation de pauvreté sont surreprésentés dans le « circuit » de la protection de la Jeunesse. Plusieurs études en la matière le démontrent.²¹

Marc-André Deniger, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, dit ceci dans un entretien accordé au quotidien *Le Devoir* (22 décembre 2012) : « Quand un jeune commence l'école, l'inégalité qui est sociale se transforme en inégalité scolaire. La "valeur" de l'élève s'installe très tôt et il va se construire à partir de cette valeur qu'on lui accorde. Il va se créer une représentation de lui-même selon s'il est étiqueté bon ou faible et ça aura une influence sur bien des aspects de sa vie »²².

Par ailleurs, puisque le système scolaire ne prend pas en compte les vécus divers, le décrochage scolaire frappe beaucoup plus durement les enfants issus de milieux défavorisés. Ils sont deux fois plus nombreux qu'en milieux favorisés à suspendre leurs études avant l'obtention d'un diplôme. Ces décrocheurs éprouveront plus de difficultés à intégrer le marché du travail. La pauvreté accroît les risques de décrochage scolaire qui, en retour, accroît les risques de vivre dans la pauvreté et l'exclusion sociale : véritable spirale infernale.

Si collectivement nous faisons le choix d'offrir un revenu suffisant aux parents, ils auraient la possibilité de soutenir leurs enfants, par une meilleure alimentation, par l'inscription à diverses activités culturelles et sportives, par l'achat de livres, de jeux éducatifs, etc. Ceux-ci devenus adultes seraient moins carencés et mieux outillés pour entrer sur le marché du travail. En gardant le statut quo, nous maintenons ces jeunes dans la pauvreté et la précarité : cela a un impact sur le reste de leur vie. Une fois adultes, ce n'est pas une démarche d'employabilité proposée par le projet de loi 70 qui leur apportera le soutien approprié pour les aider dans les multiples problématiques et carences auxquelles ces personnes font face.

En partant du principe des droits humains, de leur indivisibilité et de leur interdépendance, nous sommes arrivés à la conclusion suivante: la privation d'un droit a un impact sur les autres. Ainsi, si une personne n'a pas accès à un niveau de vie suffisant, elle ne peut jouir des autres droits. De cette idée ont émergé des principes adjacents, dont : l'universalité, l'autonomie financière et l'accompagnement d'un revenu par des services publics gratuits et accessibles pour touTEs.

¹⁸ La charge allostatique est un concept qui réfère aux conséquences négatives du stress sur l'organisme qui s'accumulent avec le temps. Le stress entraîne une production de cortisol (hormone du stress) qui déclenche une cascade d'événements adaptatifs dans l'organisme

¹⁹ UdeMnouvelles publié le 29 avril 2015, *L'insécurité à l'école et la pauvreté sont associées à l'obésité juvénile*, <http://nouvelles.umontreal.ca/article/2015/04/29/linsecurite-a-lecole-et-la-pauvrete-sont-associees-a-lobesite-juvenile/>

²⁰ Les résultats de cette recherche ayant comme auteure principale Véronique Dupéré de L'Université de Montréal furent publiés dans la revue scientifique *Psychological Medicine*.

²¹ À ce sujet, nous référons le lecteur aux travaux de Teresa Sheriff, chercheuse à l'Institut universitaire sur les jeunes en difficultés au Centre jeunesse de Québec

²² Article paru dans la *Revue Relation* publié en septembre 2013 par Nicole Jetté, *La pauvreté, berceau de l'analphabétisme*, http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/impr_article.php?id=3218

3. L'UNIVERSALITÉ

Une tendance problématique, liée aux inégalités sociales, est celle de l'individualisation des politiques sociales, à savoir la création, au nom de l'efficacité, de formes d'intervention sociale pour des clientèles de plus en plus ciblées : pauvres, handicapés, immigrants, ayant comme effet l'exigence de responsabilisation des bénéficiaires, qui doivent alors mériter l'aide de l'État. Cela est problématique du point de vue de la démocratie, parce qu'il y a un risque de stigmatisation de la « clientèle » visée par les programmes, la tenant ainsi à l'écart de la délibération démocratique.²³

Certaines catégories de personnes sont plus sujettes à être victimes de stigmatisation, de préjugés et de mépris. La majorité des personnes assistées sociales subissent des attaques au quotidien. Elles vivent une grande exclusion, imposée par le manque d'argent et les jugements envers elles. Elles sont souvent perçues comme des fraudeuses et des paresseuses par les payeurs de taxes. Ce discours est ironique étant donné que les personnes assistées sociales payent aussi des taxes. Elles sont également présentées comme un fardeau économique par les grands financiers et les décideurEs politiques. Au lieu d'être reconnues «sujets de droits», les personnes assistées sociales sont vues et se perçoivent souvent comme un problème.

*"Il est plus facile de
briser un atome que
de briser un préjugé"*

Affirmation Albert Einstein

Étant donné qu'*il est plus facile de briser un atome que de briser un préjugé*²⁴ il est important de prévoir un mécanisme permettant l'élimination des étiquettes et de l'exclusion sociale. Pour cela, l'ensemble de la population doit recevoir un revenu sans condition et sans contrôle administratif.

4. L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Les révolutions de l'informatique, de la robotique, de la bureautique et des technologies de l'information ont transformé de façon radicale le fonctionnement de nos sociétés. L'un des changements majeurs amenés par ces révolutions c'est qu'il est maintenant possible de produire plus avec de moins en moins de travailleurs et de travailleuses. Le travail salarié n'est plus en mesure de jouer son rôle d'intégration sociale. La nouvelle économie fabrique chaque jour de plus en plus d'exclus du marché du travail. Par ailleurs, le travail salarié ne permet plus à de nombreuses personnes d'avoir accès à la richesse collective, qui elle, pourtant, continue d'augmenter à un rythme fou. Ce qui fait, en l'absence de nouveaux mécanismes de répartition de la richesse, que celle-ci se concentre de plus en plus entre les mains d'une minorité.

Ce changement dans les méthodes de production s'accompagne d'emplois précaires et atypiques ne permettant plus à certainEs travailleurs et travailleuses d'être autonomes financièrement. Ils et elles sont de plus en plus nombreux à utiliser les services de banques alimentaires pour pouvoir se nourrir.

En plus de cet enjeu de taille, les emplois précaires empêchent les gens d'accéder à un revenu suffisant pour leur assurer, à eux et leur famille, la santé ainsi que le bien-être. Il est pertinent d'ajouter qu'il existe, au Québec, des personnes qui ne reçoivent aucun revenu.

²³ Quelles menaces à l'air commun de la démocratie?, article du Devoir paru 9 août 2016, Patrick Turmel - Faculté de philosophie, Université Laval, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/477275/quelles-menaces-a-l-air-commun-de-la-democratie>

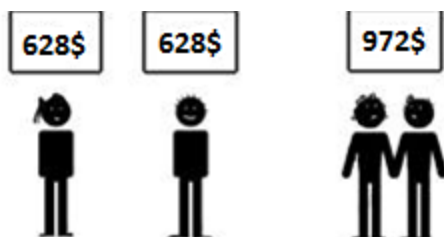
²⁴ <http://www.linternaute.com/citation/auteur/albert-einstein/17637/2/>

En effet, l'aide sociale ne permet pas à une personne dont le ou la conjointE a des revenus de travail supérieurs à 972\$/mois²⁵, de recevoir une prestation.

Cette personne n'a donc aucun revenu lui appartenant, elle est dépendante économiquement de son ou de sa conjointE. Cette dépendance est un terreau fertile pour de la violence psychologique, physique et sexuelle.

Certaines femmes, prises dans ces situations de violence, peuvent demeurer avec le ou la conjointE, parce qu'elles n'ont pas de revenu suffisant pour couvrir leurs besoins et ceux de leur(s) enfant(s). Celles qui le font se heurtent à une machine bureaucratique inhumaine. Il est fort complexe d'avoir accès à l'aide de dernier recours, lorsque tu es en processus de séparation, surtout si le couple a des avoirs (maison, condos, chalet...).

Par ailleurs, la notion de vie maritale instaurée par la loi d'aide sociale pénalise grandement l'entraide et l'amour. Deux personnes vivant en colocation depuis 12 mois, pourraient être accusées de vie maritale, même s'ils ont le même sexe. Dès qu'une enquête est ouverte, le chèque est coupé, jusqu'à ce que les deux personnes réussissent à faire la preuve qu'elles ne sont pas en couple. De plus, deux personnes vivant de l'aide sociale et choisissant de faire vie commune, reçoivent un seul chèque, dont une partie est coupée (voir illustration ci-bas).



La notion de vie maritale en embête plusieurs. Pour Claude Cousineau, avocate, la définition de la notion de vie maritale, selon l'aide sociale, est archaïque et ne correspond pas à la réalité

FAIT VÉCU

La réalité des personnes en situation de pauvreté et l'impact qu'aurait un Revenu social

Une jeune femme travaillant dans la restauration au salaire minimum doit subvenir aux besoins de sa famille. Son conjoint malgré sa bonne volonté n'a pas trouvé d'emploi. Le maigre revenu du couple n'est pas suffisant pour deux adultes et d'un jeune enfant. Étant donné que son budget ne lui permet pas de couvrir toutes ses dépenses, elle a demandé un soutien financier de la part de l'aide sociale, sans succès. Son revenu de travail dépasse de quelques dollars la prestation octroyée à deux adultes.

Un Revenu social aurait un effet bénéfique sur cette famille. En effet, la jeune femme aurait accès à un revenu lui venant du Revenu social en plus de son revenu de travail. Son conjoint pourrait contribuer au budget de la famille par son Revenu social ainsi que l'enfant. Les conditions de vie de la famille seraient grandement améliorées. De plus, le bambin aurait la chance de grandir dans une famille plus épanouie, moins stressée par le manque d'argent.

Deux personnes se fréquentent, depuis plus de 12 mois. L'homme est prestataire de l'aide sociale milite dans des groupes de défense de droits. La femme travaille dans un organisme communautaire offrant de la formation pour des groupes de défense de droits. Elle est cheffe de famille monoparentale. Son budget est serré, elle ne réussit pas à mettre de côté de l'argent pour les imprévu et les études post-secondaire de son enfant. Le couple craint pour leur avenir. Ils connaissent bien la loi d'aide sociale. Ils savent que s'ils choisissent de vivre ensemble ou de fonder une famille, la notion de vie maritale s'appliquera. C'est une épée de Damoclès en haut de leurs têtes. La femme devra faire vivre l'homme, malgré son budget serré, et l'homme perdra toute autonomie financière.

Un Revenu social aurait un effet bénéfique sur le couple. L'homme pourrait garder son autonomie financière, car le Revenu social est octroyé à l'individu et non au couple. Ils n'appréhenderaient plus leur avenir et pourraient faire des projets de vie à long terme.

²⁵ Montant de la prestation pour un couple sans contrainte à l'emploi, en 2017

d'aujourd'hui. «Ce n'est pas évident de dire à une personne, qu'un an après l'avoir rencontrée, elle doit nous prendre en charge financièrement», explique-t-elle. «L'autre problème, c'est que la vie maritale est déterminée par un ensemble d'indices que l'on évalue, comme la commune renommée, la cohabitation. Mais, aujourd'hui, la notion de vie de couple est tellement imprécise. Pour être honnête, il n'y a pas un avocat de la défense ni un procureur du ministère qui peut être assuré d'avoir raison dans un dossier comme ça», indique-t-elle.

Afin que chacunE puisse être autonome financièrement, il réfléchit à la création d'un outil contre la dépendance économique pouvant entraîner de la violence et de l'anxiété.

La définition de vie maritale selon l'aide sociale

Sont des **CONJOINTS** les personnes majeures, mariées ou non, unies civilement ou non, de même sexe ou non (...) et qui, a un moment donné, ont cohabité pendant au moins 12 mois consécutifs.

La notion de vie maritale s'appuie sur **3 critères** :

1. Cohabitation : avoir la même adresse pendant plus de 12 mois
2. Secours mutuel : l'entraide économique, moral et affectif. partager l'épicerie, aller à un rendez-vous ensemble ou s'inviter à Noël dans la famille
3. Commune renommée : la réputation de vie commune : l'opinion des voisinEs, parents et amiEs

5. LA RECONNAISSANCE DES DIVERSES FORMES DE CONTRIBUTION CITOYENNE

Une grande partie de l'économie, souvent négligée, est liée au travail invisible qui vise principalement à répondre à nos besoins et à ceux de notre famille. Souvent appelée l'«économie des ménages», elle prend de multiples formes : le bénévolat, la militance, les proches aidantEs, l'éducation des enfants, le travail domestique, les études, la création artistique, la préoccupation du vivre ensemble... Lorsqu'une personne travaille dans la sphère privée (travail domestique, soin des enfants ou d'un proche...), ce travail n'est pas reconnu par un salaire. Pourtant le même travail dans la sphère publique est rémunéré, même si ce n'est pas toujours à son juste prix, malheureusement. En 1998, la valeur du travail dans l'économie non marchande (travail domestique et bénévolat/communautaire) équivalait à 33 % du PIB.²⁶



Le Revenu social permettrait une reconnaissance de l'apport important de ce travail invisible. Il est important de réfléchir à l'élargissement de la notion du travail pour inclure le travail invisible (non-rémunéré). Cette contribution soutient l'amélioration du bien-être collectif.

²⁶ Le PIB = Produit Intérieur Brut : C'est un indicateur économique permettant de mesurer la production de richesses d'un pays. Il correspond à la somme de production des biens et de services par des agents économiques à l'intérieur du pays. Donc tout le monde sont des agents économiques, étant donné que la majorité des personnes sans emploi rémunéré contribuent à la société de manière ou d'une autre. Et cette contribution équivalait à 33% de la création de la richesse dans notre pays.

6. DIMINUTION DES BARRIÈRES EMPÊCHANT DE FAIRE DES CHOIX LIBREMENT

Le libre choix est un concept répandu dans nos sociétés occidentales. Cette notion de libre choix fait écho à l'article premier de la déclaration des droits de l'homme. Nous croyons que touTEs peuvent faire des choix : habillement, nourriture, lieu de résidence, moyen de transport et même leur carrière. Pourtant au Québec, plusieurs personnes n'ont pas cette possibilité. Par manque d'argent, elles sont privées de la liberté de vivre, selon leurs convictions et leurs valeurs. Elles ne peuvent faire des achats locaux, équitables et/ou bios. Bon nombre d'entre elles ne choisissent même pas la nourriture qu'elles consomment. Elles prennent ce qu'offrent les banques alimentaires. D'autres sont emprisonnées dans des emplois peu payants, peu valorisants, qu'elles maintiennent, afin de ne pas se retrouver dans une situation plus désastreuse. Certaines personnes doivent composer avec deux ou trois emplois à temps partiel, pour rejoindre les deux bouts.

La plupart des personnes salariées non-syndiquées ont très peu de rapport de force avec leur employeur. Elles ne peuvent négocier leurs conditions de travail et les heures travaillées. Elles ne veulent pas faire de vague, de peur de perdre leur travail. C'est tout à fait compréhensible, étant donné qu'en 2015, il y avait 8,2 personnes sans emploi pour un emploi disponible²⁷. Le maintien des conditions économiques actuelles, exerce une pression à la baisse sur les salaires et éventuellement, empêcherait d'atteindre le plein emploi. Un Revenu social pourrait encourager la réduction et la redistribution des heures travaillées. Cette

FAIT VÉCU

La réalité des personnes en situation de pauvreté et l'impact qu'aurait un Revenu social

J'ai eu un enfant à l'âge de 18 ans, durant mes études collégiales. Après sa naissance, j'ai fait appel à 4 reprises à l'aide sociale, toujours pour de courts moments.

Le plus longtemps que je suis restée à l'aide sociale c'est environ 6 mois. Six mois de calvaire. Mes dépenses dépassaient de beaucoup mon revenu. Je vivais un stress constant. Comment vais-je faire pour payer le loyer, le téléphone, l'électricité, la garderie (je devais continuer à payer pour garder une place, au cas que je trouve une job), la passe d'autobus (ça aide pour la recherche d'emploi), la nourriture? Ça me hantait constamment, de quoi devenir folle.

J'ai un diplôme à massothérapie, j'ai fait de la publicité, dans le journal local et dans le commerce de mon quartier, pour me faire une clientèle. J'avais aménagé une place dans la salle de jeu de ma fille, je cachais les jouets avec des rideaux. Étant donné que j'avais un peu honte de ma salle de massage, je chargeais pas très cher 35\$/heure que je déclarais à l'aide sociale.

Ma petite clientèle était seulement masculine. J'avais toujours refusé de faire des extra. Jusqu'au jour où un homme me proposa 100\$. J'avais commencé à voler de la nourriture dans l'épicerie, pour nourrir ma fille. Étant donné que mon estime personnelle en avait déjà mangé un coup et que nous étions à la fin du mois, en hiver, j'ai accepté 100\$ pour masturber cet homme. Ensuite, je l'ai refait. Ma priorité était et a toujours été le bien-être de ma fille. La nourrir, lui payer des vêtements chauds et peut-être même l'amener au cinéma. Aujourd'hui, je repense à ça et je me dis que oui je l'ai fait par amour pour ma fille, et que si je retournerais dans une telle situation de manque, je le referais sûrement. J'en veux au système d'aide sociale qui m'a mis devant le mur et qui m'a laissé aucun autre choix. Le choix que j'avais sur l'aide sociale, c'était priver ma fille, voler ou masturber des hommes.

²⁷ « il y avait au Québec, en 2014, 41 700 postes vacants pour 340 300 chômeuses et chômeurs, soit un poste pour 8,2 personnes en chômage »

Un projet de loi 70 hors la loi, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) <http://iris-recherche.qc.ca/blogue/un-projet-de-loi-70-hors-la-loi>

approche faciliterait la création d'une nouvelle forme de plein emploi.

Les personnes en situation de pauvreté se voient imposer d'accepter des non choix. Entre deux maux, elles vont choisir celui qui leur semble le moins pire. La prostitution de fin de mois est sûrement un des phénomènes qui explique bien cette réalité.

Il est urgent d'offrir aux personnes un revenu leur permettant de s'épanouir, de pouvoir se réaliser et de faire des choix qui vont dans ce sens.



7. L'ACCÈS À DES SERVICES PUBLICS GRATUITS ET UNIVERSELS

Ce revenu doit s'accompagner de services publics universels et gratuits pour améliorer l'ensemble des conditions de vie des citoyenNEs du Québec. Les mesures d'austérité des dernières années ont affaibli nos services publics et nos programmes sociaux et continuent de nuire à la population, en particulier aux personnes à faible revenu et à celles de la classe moyenne. Ces dernières se retrouvent dans des conditions de plus en plus marquées par la précarité.

Le démantèlement de notre filet social a un impact sur l'ensemble de la société. Le Conseil national du bien-être social a établi, dans son dernier rapport, un lien entre les inégalités et un large éventail de problèmes sociaux, tels que les problèmes de santé mentale et physique, la toxicomanie, l'obésité, le faible rendement scolaire, la grossesse chez les adolescentes, la violence, l'incarcération et la mobilité sociale (concept sociologique qui analyse la circulation des individus dans la pyramide sociale). Les sociétés affichant les plus grandes inégalités au chapitre du revenu et de la richesse sont les plus touchées par de graves problèmes sociaux. Plus il y a d'inégalités, plus le stress subi par les gens est important, quel que soit leur revenu, et plus les résultats sont graves, et ce, pour l'ensemble de la société.²⁸

Certaines politiques gouvernementales comprennent des mesures qui ont un impact sur la pauvreté, sans être conçue à cet effet : notre système de santé ainsi que le système judiciaire, les politiques touchant les enfants, l'éducation, le marché du travail et la fiscalité. Ces mesures préviennent la pauvreté ou en atténuent les contrecoups. Toutefois, une pauvreté persistante exerce sur tous ces programmes une pression qui engendre des coûts supplémentaires à l'État²⁹. À titre d'exemple, une personne ne pouvant se payer ses médicaments, risque de se retrouver à l'urgence.

Un projet de société juste et équitable doit permettre de vivre dans la dignité. Si une personne a accès à tous les services gratuitement, mais n'a pas un revenu suffisant pour couvrir ses besoins, elle reste dans la pauvreté. Maintenir les personnes en situation de pauvreté et couper dans les services publics affectent

²⁸ Communiqué de presse : Budget 2016-2017 : La Coalition s'inquiète pour la survie des services publics et des programmes sociaux, 17 mars 2016, <http://nonauxhausse.org/budget-2016-2017/#more-4172>

²⁹ Rapports du conseil national du Bien-être social, *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté*, automne 2011/Volume #130, http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/cnb-ncw/HS54-2-2011-fra.pdf p.27

l'ensemble de la société. Si, collectivement, nous agissions en aval, en assurant à touTEs un revenu suffisant, le Québec en sortirait plus riche.

En définitive, soit que le gouvernement s'assure qu'une personne puisse avoir accès aux soins de santé, aux services sociaux, aux systèmes d'éducation et aux services judiciaires par des politiques sociales adaptées, afin que collectivement nous nous payons ces services, ou qu'il donne aux citoyens un revenu suffisant de telle sorte qu'un individu puisse se payer les services. Les soins dentaires et ophtalmologiques (soin des yeux) doivent aussi être inclus.

8. VÉRITABLE REDISTRIBUTION DE LA RICHESSE COLLECTIVE

Tous les revenus gagnés au-delà du Revenu social seraient imposés selon une table d'imposition à taux progressif garantissant que chaque personne contribue selon ses moyens, en ajoutant des paliers d'imposition pour les particuliers.

Le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait seize différents paliers de revenus imposables, pour lesquels s'appliquait un taux d'imposition différent, il n'en reste aujourd'hui que quatre. Qui plus est, le taux du premier palier d'imposition a augmenté au fil des ans, de 13% à 16% (applicable pour les revenus imposables entre 0 \$ et 41 095\$) tandis que le dernier palier a diminué de 33 % à 25,75% (pour la portion des revenus imposables supérieure à 100 000\$). Cette baisse des impôts pour les plus nantis est un choix politique menant l'État à se priver de revenus importants et contribuant ainsi à affaiblir sa capacité de répondre adéquatement aux besoins de la population en général.³⁰

Étant donné que nous n'avons aucun fiscaliste pour prévoir les modalités fiscales à implanter pour assurer la rentabilité d'un tel projet, nous croyons que le plus simple serait d'utiliser les mécanismes fiscaux déjà en place, soit la déclaration d'impôt. L'idée derrière le Revenu social est de prévoir un mécanisme pour que touTEs puissent recevoir un revenu répondant à la base, par des transferts gouvernementaux. L'objectif n'est pas de pénaliser les personnes gagnant un revenu correspondant ou à peine supérieur au Revenu social.



Actuellement, des personnes ne reçoivent pas la somme reconnue par l'impôt comme étant la base. En effet, le montant personnel de base (ligne 350) était de 11 425\$ au provincial, en 2015. Le montant personnel de base est un crédit d'impôt non-remboursable diminuant le revenu imposable d'un particulier. Lorsqu'une personne remplit son rapport d'impôt, et qu'elle a un revenu annuel supérieur au montant personnel de base, elle déduit ce montant de son revenu. Elle paie donc moins d'impôt. Par contre, si une personne a un revenu annuel inférieur au montant personnel de base, le gouvernement ne va pas lui verser la différence. Tout le monde devrait pouvoir recevoir le montant personnel de base.

³⁰ Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, document 10 milliards de solution 2015, p.8
<http://nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>

UN REVENU SUFFISANT POUR VIVRE DANS LA DIGNITE ?

Au Québec, notre gouvernement reconnaît à l'ensemble des citoyenNEs neuf besoins essentiels : le logement (incluant l'électricité); l'alimentation; l'entretien ménager; les soins personnels (incluant les médicaments non-couverts); les communications; l'habillement; l'ameublement; le transport; les loisirs (incluant les rapports interpersonnels : fêtes, mariage, soirée entre amiEs...) ³¹. Ça prendrait combien d'argent par mois, au Québec, pour qu'une personne seule couvre ses besoins? Il est clair que ça prend plus que 628\$/mois.

Petit rappel historique :

En 1969, le gouvernement du Québec adoptait la première loi d'aide sociale qui reconnaissait sa responsabilité d'assurer à toute personne et famille un revenu minimal quelle que soit la cause du besoin, sauf pour les adultes de moins de 30 ans. L'aide sociale pour les personnes de plus de 30 ans, sans contrainte à l'emploi ³², était de 166\$ par mois ³³. Si ce barème avait été indexé chaque année selon l'indice des prix à la consommation, ce montant serait aujourd'hui de 1 060,42\$ par mois ³⁴.

Pour les adultes de moins de 30 ans, la « satisfaction des besoins minimaux » ne s'appliquait qu'à ceux et celles qui avait un handicap ou une maladie confirmés par un médecin ou ayant un enfant à charge. Les autres se voyaient attribuer un barème équivalent à 70% du barème régulier. Rappelons que ce barème différent avec les autres personnes assistées sociales était justifié par des arguments comme : éviter que les jeunes développent la dépendance à l'aide sociale... / nourrir la motivation à aller sur le marché du travail salarié... Ce barème était de 116.20\$, après indexation 742,29\$ ³⁵. Rappelons que la prestation de base actuelle pour un adulte sans contrainte emploi est de 628\$ par mois ³⁶. Les barèmes de 1969 étaient indexés aux trois mois.

En 1974, le gouvernement a pris la décision de plafonner l'aide sociale à un niveau inférieur à 50% du salaire minimum pour une personne travaillant 40 heures/semaine. Le salaire minimum a été gelé pendant plusieurs années. Il n'a eu aucune augmentation, même pas une indexation au coût de la vie. Voici le résultat : appauvrissement d'une grande partie de la population, dont les personnes travaillant au salaire minimum et les personnes assistées sociales. Depuis, le manque à gagner n'a jamais été récupéré. L'écart entre le salaire minimum et le coût de la vie n'a cessé de croître, comme l'illustre le tableau ci-dessous : **1985-2014 : évolution du salaire minimum au Québec.** ³⁷

³¹ Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : <http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/a-identification-clientele/03-aide-financiere-dernier-recours/03.01.01.html>

³² Pour les personnes avec contrainte une prestation spéciale était accordée

³³ *Loi et règlement sur l'aide sociale barème par année,*

https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/Admin_RDIPRP_rep_M201681.pdf

³⁴ Feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada, calculé le 10 février 2017

<http://www.banqueducanada.ca/taux/renseignementscomplementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

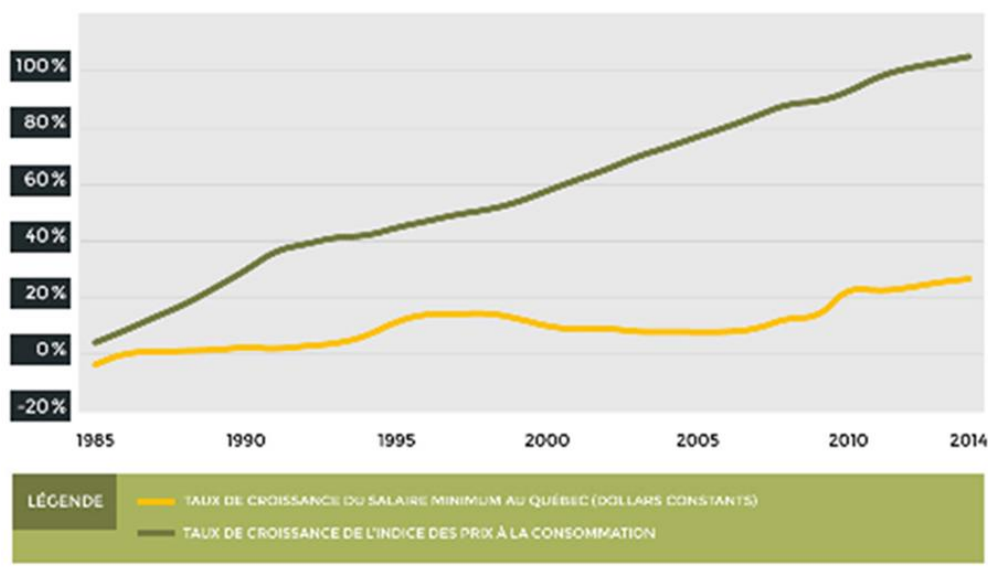
³⁵ Feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada, calculé le 10 février 2017

<http://www.banqueducanada.ca/taux/renseignementscomplementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

³⁶ Montant de la prestation des personnes sans contrainte en emploi de janvier 2017,

http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/publications/pdf/00_nouv-montants-prestation_2017.pdf

³⁷ Canoe.ca / ARGENT <http://fr.canoe.ca/argent/infographies/archives/2014/04/20140423-175020.html>



Selon l'organisme Au Bas de l'échelle, actuellement, les personnes travaillant au salaire minimum bossent en moyenne 25 heures par semaine. L'écart s'accroît beaucoup plus vite que ce que laisse présager le tableau. Durant la même période, les prestations d'aide sociale ont subi une courbe similaire. La prestation actuelle de 628\$ par mois équivaut à 54% du salaire minimum à raison de 25 heures semaine.

Forcés de constater que l'aide sociale et le salaire minimum ne permettent pas de vivre dans la dignité, nous avons tenté de trouver une alternative. Nous nous sommes tournés vers la mesure du panier de consommation (MPC). Le montant de 15 478\$ par année semblait substantiel. Mais en étudiant la répartition du montant, nous avons constaté que ce n'était pas suffisant. Par ailleurs, la MPC ne tient pas compte des réalités régionales, pour chacun des postes de dépense. (voir tableau de la page suivante)

Seuils de faible revenu, d'après la Mesure du panier de consommation (MPC), pour les personnes, selon le type d'unité familiale, Québec, 2009				
	2012 Seuil de revenu faible MPC			
Nombre de personnes dans l'unité familiale	1	2	3	4
	15 478\$	21 669.20\$	26 349.75\$	30 956\$
Répartition 1 personne	mois		année	
Nourriture 28 %	361.15\$		4333.84\$	
Vêtements 10 %	128.98\$		1547.80\$	
Logement 31 %	399.85\$		4798.18\$	
Transport 6 %	77.39\$		928.68\$	
Autres* 25 %	322.46\$		3869.50\$	
<u>TOTAL</u>	<u>12 89.83\$</u>		<u>15 478\$</u>	
*AUTRES : ameublement, téléphone, fournitures scolaires, frais de garde, soins de santé dont les médicaments non assurés, hygiène personnelle, assurances,				

C'est pour cette raison que le FCPASQ et ses membres demandent un montant égal au seuil de faible revenu après impôt, selon Statistique Canada. Il est chiffré à 20 359\$ par année³⁸, en 2016, soit 1695\$ par mois. Ils ont évalué que le seuil de faible revenu après impôt serait le plus adéquat. Il permet de vivre dans la dignité et favorise le respect des droits humains.

Ce montant semble énorme. Comment financer un tel projet? Des pistes de financement sont justement approfondies dans la prochaine partie, ainsi que les économies que l'État ferait en instaurant un revenu social. De l'argent, il y en a, il suffit d'avoir une volonté politique pour aller la chercher.

COMMENT FINANCER CE PROJET : QUELQUES HYPOTHÈSES

L'élimination de la pauvreté nécessite des changements qui prennent en compte l'ensemble de la situation et qui visent à changer les fondements mêmes de notre société. Un monde d'interdépendance, de coopération et de soutien mutuel. Bref un monde solidaire mobilisé par la recherche du bien commun. C'est la responsabilité de l'État d'assurer la gestion du bien commun dans le respect des droits humains. La fiscalité est une des mains de l'État pour assurer que la gestion du bien commun garantisse les ressources à toutes les personnes afin qu'elles assument pleinement leur rôle citoyenNE de façon responsable et solidaire.

1. REVOIR NOTRE FISCALITÉ

Tel que mentionné à la section *Les principes et les objectifs derrière la réflexion du revenu social* numéro 7, le système d'imposition québécois est de moins en moins progressif. Alors qu'en 1988, il y avait seize paliers différents de revenus imposables (pour chacun d'eux s'appliquait un taux d'imposition spécifique), il n'en reste aujourd'hui que quatre. Qui plus est, le taux du premier palier d'imposition a augmenté au fil des ans, de 13% à 16% (applicable pour les revenus imposables entre 0\$ et 41 095\$) tandis que le dernier palier a diminué de 33% à 25,75% (pour la portion des revenus imposables supérieure à 100 000\$)³⁹.

Nous pourrions donc revenir à une fiscalité beaucoup plus progressive. En imposant, tous les revenus gagnés au-delà du Revenu social, selon une table d'imposition à taux progressif, ça permettrait de récupérer une partie de l'argent investi pour la mise en place du Revenu social.

Rehausser les impôts des entreprises : En 2013-2014, les individus ont contribué pour 84% des revenus autonomes du gouvernement du Québec (sans considérer les transferts fédéraux) tandis que la contribution des entreprises a été de 16%. De plus, les entreprises ont bénéficié de nombreuses subventions, de ca-deaux fiscaux et de certaines mesures très (trop) favorables. Le Canada offre un taux d'imposition très concurrentiel par rapport à d'autre pays, soit 12%.⁴⁰

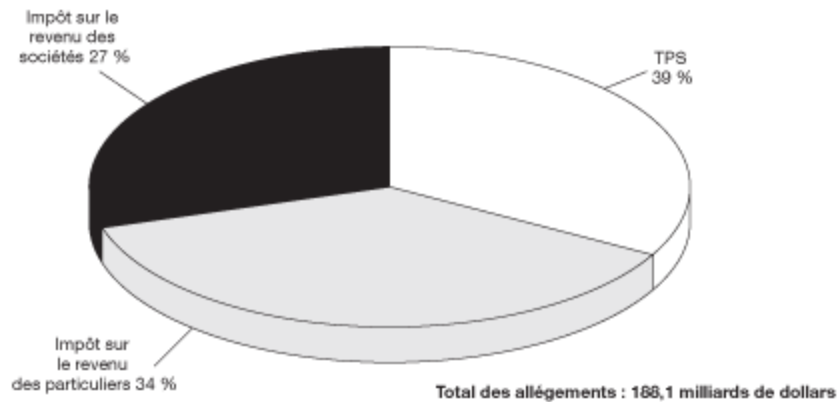
³⁸ Calcul d'un seuil de faible revenu après impôt, Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2012002/figure/fig1-fra.htm>

³⁹ 10 milliards de solution, Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, <http://nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf> p.8

⁴⁰ 10 milliards de solutions, p.13 <http://nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>

En 1964, la contribution des compagnies s'élevait à 62% des impôts et taxes sur le revenu et sur le capital et celle des particuliers à 38%. En 2009, la contribution des individus est passée à 79% des impôts sur les revenus et les biens tandis que la contribution des entreprises est tombée à 21%. Une révision majeure des politiques fiscales devrait être envisagée afin de rétablir un équilibre entre la contribution des entreprises et celle des individus.⁴¹

Répartition des allègements fiscaux, de 2007-2008 à 2012-2013



Est-ce possible d'imaginer de revenir à une contribution à la hauteur de 60% pour les entreprises?

Taxer les produits de luxe et/ou polluant : faire participer davantage les citoyenNEs à haut revenus pour le bien commun en mettant en place une taxe sur les produits de luxe; en percevant plus de taxes sur les biens d'apparat (diamant, auto de luxe, ...), les revenus de l'État seraient augmentés et ils pourraient être redistribués.



Il en serait de même pour la taxe sur le carbone car la réduction de nos émissions de CO₂, nécessaire pour limiter l'effet de serre, passe par la mise en place de cette taxe. Comment utiliser les sommes reliées à cette taxe carbone? *Revenu de base France* suggère de redistribuer ces fonds à tous les ménages sous forme de chèque, et ce, de façon inconditionnelle et individualisée.⁴²

Présentement, nous avons une bourse aux carbones qui semble être utilisée par les entreprises pour acheter un droit de polluer. Étant donné que l'environnement qu'ils polluent est un bien commun, nous devrions être compenséEs pour ça. C'est nous qui en subissons les conséquences.

2. LES 10 MILLIARDS DE SOLUTIONS DE LA COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS (COALITION MAIN ROUGE)

Nos gouvernements affirment qu'actuellement l'économie et les finances publiques ne peuvent supporter les coûts de nos programmes sociaux. Or, il s'agit uniquement d'un choix politique car le gouvernement peut aller chercher de nouveaux revenus. La Coalition « main rouge » propose



⁴¹ Remettre la richesse à nos services, p.5 http://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/document_participant.pdf

⁴² Approche H : Le chèque vert est déjà un revenu de base, <http://www.revenudebase.info/comprendre-le-revenu-de-base/financement/#solutionh>

plusieurs mesures dans sa campagne « 10 milliards de solutions », afin que nous puissions réinvestir dans nos services publics :

- Lutter plus vigoureusement contre l'évasion et l'évitement fiscaux;
- Ajuster les taxes à la consommation en taxant moins les produits essentiels et en taxant davantage les produits de luxe et les produits polluants;
- Augmenter le taux provincial d'impôt sur les entreprises de 12 à 15 %, même si à 15%, ce taux demeure compétitif par rapport au reste de l'Amérique du Nord;
- Rétablir la taxe sur le capital pour les institutions financières;
- Réduire le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers (à l'heure actuelle, 60 % de ceux qui en profitent sont dans le 1,5 % les plus riches au Québec);
- Et bien d'autres exemples (voir annexe 3).⁴³

Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal : Les États perdent des milliards de dollars à cause des paradis fiscaux, de l'évasion fiscale (soit la fraude criminelle) et des pratiques d'évitement fiscal dont la légalité est contestable tant elles trahissent l'esprit de nos lois. Selon l'OCDE, c'est l'un des principaux défis auxquels font face les gouvernements. En 2013, l'investissement canadien dans douze paradis fiscaux s'élevait à 170 milliards \$ (Statistique Canada). De plus, l'impôt annuel qui échapperait au gouvernement canadien en évasion fiscale de toutes sortes est de 80 milliards \$ (Tax Justice Network).

Le gouvernement du Québec pourrait aussi récupérer beaucoup d'argent, en s'attaquant prioritairement à l'évasion fiscale des plus riches et à l'évitement fiscal des grandes entreprises, plutôt qu'à la petite criminalité, comme le travail au noir. Il est possible de faire des estimations officielles des impacts des paradis fiscaux sur les revenus, comme le Royaume-Uni l'a fait et de poursuivre pénalement les banques et les organismes, qui encouragent ou facilitent l'évasion et l'évitement fiscal. Le gouvernement britannique envisage une loi en ce sens, pourquoi pas nous?

Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus = 739 millions\$: Actuellement, lorsqu'un individu fait un gain en capital (un profit) lors de la vente d'une action, d'une obligation, d'un terrain et/ou d'un immeuble à revenu, 50% de ce revenu n'est pas soumis à l'impôt. Pourtant, 100% des revenus provenant d'un emploi sont imposables. En abolissant le crédit d'impôt sur les gains en capital des individus, l'État récolterait 739 millions \$.⁴⁴

3. DÉFENDRE LE PROJET D'UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES (TTF)



L'instauration d'une taxe sur les transactions financières, qu'on la nomme "Taxe Tobin" ou "Taxe Robin des bois" permettrait de ralentir, en la taxant, la spéculation excessive qui a cours sur les marchés financiers. Un montant de 3000 milliards de dollars transitent chaque jour sur le marchés des devises seulement, la majorité à des fins spéculatives, i.e. faire de l'argent avec de l'argent. L'Institut autrichien de recherche

⁴³ *Austérité : les propositions des étudiants sous la loupe*, publié le jeudi 2 avril 2015, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/04/02/003-greve-manifestation-2-avril.shtml>

⁴⁴ 10 milliards de solution, Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, <http://nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf> p.11

économique estime qu'une taxe internationale sur les transactions financières de seulement 0,05 % pourrait rapporter près de 650 milliards de dollars par an, un montant suffisant pour financer la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques dans le monde⁴⁵. Cette taxe est appuyée par 350 économistes, par le FMI et par plusieurs chefs d'États. L'Italie et la France ont instauré un impôt boursier en 2013, pourquoi pas nous?

4. UN PROFESSEUR D'ÉCONOMIE PROPOSE UNE FAÇON RÉVOLUTIONNAIRE DE FINANCER UN REVENU DE CITOYENNETÉ.

Marc Chesney, professeur et directeur de l'institut banque et finance de l'Université de Zurich propose une façon originale de financer les programmes gouvernementaux (les services publics) et un revenu de citoyenneté. Selon M Chesney, il est impératif que les États mettent sur pied un revenu de citoyenneté, en réaction à la robotisation de la production car une société civilisée ne pourra pas fonctionner avec 30% à 40% de main-d'œuvre au chômage. Il est probable que plusieurs emplois disparaîtront et seront remplacés par des technologies et des ordinateurs de plus en plus présents dans les entreprises, qu'elles soient de production ou de service.

Afin de financer cette redevance de citoyenneté, nous ne pouvons compter sur la haute finance Casino qui joue l'argent sur les marchés sans tenir compte des aspects humains qui constituent le cœur des entreprises. Les décisions comptables font abstraction de cette dimension sacrifiée au nom de la rentabilité et du profit.

À son avis, la solution est simple : une micro-taxe sur les transactions électroniques. Contrairement à la taxe Tobin qui ne taxerait que les achats d'actions et d'obligations, cette micro-taxe s'appliquerait à toute transaction électronique, par carte de débit ou de crédit. Par exemple, vous allez retirer de l'argent au guichet, vous retirez 100\$, vous paierez une taxe de 20¢.

En Suisse seulement, il y a cent mille milliards de FS (Franc Suisse) de transactions par année, si l'État prélevait seulement 0.2%, cela générerait 200 milliards, ce qui est supérieur au revenu actuellement produit par l'impôt et les taxes. En ce qui concerne l'établissement d'un revenu de citoyenneté, la micro-taxe pourrait être portée à 0.4% afin de le financer. À ce niveau le gouvernement pourrait mettre fin aux taxes sur la consommation de même qu'à l'impôt sur le revenu puisque cette micro-taxe financerait l'ensemble des missions de l'État.⁴⁶

5. IMPOSER LES ROBOTS

L'idée circule au sein du mouvement *basic income* à l'effet de taxer les robots remplaçant les humains dans la production de biens et services. La logique derrière cette optique est qu'en éliminant des emplois, les industries réduisent le pourcentage de contribuables payant des impôts, mais ne diminuent pas leur profit, bien au contraire elles l'augmentent. Il serait alors tout à fait légitime d'assurer un revenu aux humains ne pouvant plus se trouver



⁴⁵ Taxe sur les transactions financières, ATTAC-Québec, <http://www.quebec.attac.org/?-taxe-sur-les-transactions->

⁴⁶ Financer le RBI, c'est très simple!, <https://www.youtube.com/watch?v=1HJ38scn7PE>

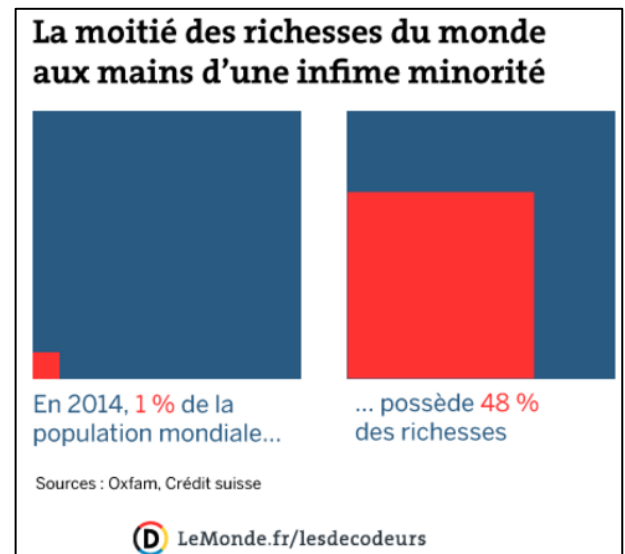
d'emploi dû à la robotisation et que ce soit les robots qui contribuent financièrement à cette nouvelle forme de rétribution.

L'application pourrait être assez simple. Dans toutes les entreprises, il y a des ressources humaines qui prélèvent des impôts sur les salaires des travailleurEs pour les envoyer à l'État. Ils pourraient également prélever les impôts des robots. Nous pourrions utiliser le montant du salaire minimum pour calculer le revenu imposable des robots.

6. REDEVANCE SUR NOS RESSOURCES NATURELLES UTILISÉS PAR L'INDUSTRIE

Le gouvernement pourrait également revoir les prix de vente de nos ressources naturelles, trop souvent offert à rabais aux industries au nom de la création d'emploi. Ces ressources appartiennent à l'ensemble des Québécois et Québécoises. Ils et elles devraient recevoir des redevances de cette exploitation. Le Revenu social serait une bonne façon de redistribuer ces sommes.

De l'argent, il y en a; il est seulement mal redistribué. Oxfam a calculé qu'en 2016, le patrimoine cumulé des 1 % les plus riches du monde dépassera celui des autres 99 % de la population, à moins de freiner la tendance actuelle vers l'augmentation des inégalités. L'étude indique que la part du patrimoine mondial détenue par les 1% les plus riches est passée de 44% en 2009 à 48% en 2014, et dépassera les 50% en 2016. En 2014, les membres de cette élite internationale possédaient en moyenne 2,7 millions de dollars par adulte. Le reste du cinquième (20%) le plus riche de la population possède 46% du patrimoine mondial alors que 80% de la population mondiale ne se partagent que les 5,5% restants. Revoir notre fiscalité permettrait d'assurer à touTEs une meilleure condition de vie et le respect des droits humains.⁴⁷



Outre, ces hypothèses de financement nous envisageons plusieurs économies par la simplification de notre système de sécurité du revenu ainsi que l'économie du contrôle et de la gestion administrative. En plus d'une diminution des coûts liés à la pauvreté dans nos services.

LES PISTES D'ÉCONOMIE ENVISAGÉES

Voici des informations supplémentaires qui démontrent qu'il y aurait encore plus d'économies à réaliser. Nous nous appuyons sur de nombreuses études et recherches sur les coûts et les effets de la pauvreté qui démontrent clairement qu'il faut la combattre; en effet, la corrélation est très grande entre le revenu, le statut social et la santé. Le fait de vivre dans des conditions sociales insatisfaisantes et à faible revenu en

⁴⁷ Les 1 % les plus riches posséderont plus que le reste de la population mondiale en 2016, OXFAM, <https://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/communiqués/2015-01-19/les-1-les-plus-riches-possederont-plus-que-le-reste-de-la>

permanence crée un climat d'insécurité, entraînant des complications au niveau de la santé et rendant ceux qui souffrent de précarité, plus fragiles et susceptibles d'être victimes de maladies physiques et mentales.

- Les problèmes de santé prennent leur source avant la naissance, pour les enfants pauvres. Ils seront plus exposés à un risque de décès, d'invalidité et autres problèmes de santé jusqu'à l'adolescence. En naissant dans un quartier démuné, l'espérance de vie des enfants est inférieure de 2 ans à 5 ans et demi à celle des enfants des quartiers aisés. Ces mêmes enfants souffrent de multiples problèmes de santé et ont un taux d'invalidité infantile plus de deux fois supérieur.
- Le risque de dépression augmente au fur et à mesure que le revenu diminue. Par exemple, 13% des femmes du groupe au revenu le plus bas ont déclaré souffrir de dépression contre 5% des femmes du groupe au revenu le plus élevé.
- Les femmes au revenu inférieur qui demandent de l'aide pour des problèmes de santé mentale sont plus susceptibles de recevoir des médicaments (antipsychotiques / antidépresseurs) qu'un suivi en psychothérapie, ce qui les laisse aux prises avec le même stress et peu de soutien social.
- Les hommes canadiens qui se trouvent dans le quart supérieur de la distribution du revenu peuvent espérer vivre 6,3 années de plus et 14,3 années de plus sans incapacité que ceux du quart inférieur.
- Le taux global de mortalité infantile au Canada est de 5,8 par 1 000. Toutefois, ce taux est de 5,0 dans le groupe au revenu le plus élevé et de 7,5 dans le groupe au revenu le moins élevé.
- Les CanadienNEs à faible revenu sont plus susceptibles de déclarer avoir consulté un médecin au cours de l'année précédente. Ils sont également plus susceptibles de déclarer des besoins non comblés en matière de santé.

Suite à plusieurs études, dont le rapport du Conseil National du Bien-être Social du Canada de 2011, il est maintenant bien établi que la lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales est un investissement, puisque le Québec pourrait économiser des milliards en diminuant la pauvreté. À ce sujet, le Conseil National du Bien-être Social du Canada est clair :

En 2007, le taux global de pauvreté au Canada était de 9,2% et l'écart de pauvreté était de 12,6 milliards de dollars. C'est le montant qu'il aurait fallu pour que tout le monde puisse être juste au-dessus du seuil de la pauvreté. Or, une estimation prudente du coût public de la pauvreté en 2007 donne à penser que nous avons dépensé près du double de la somme de 12,6 milliards.⁴⁸

En effet, la diminution du nombre de personnes vivant dans la pauvreté aurait un impact substantiel sur les dépenses en santé, dans les services sociaux, en éducation et en justice, pour ne nommer que celles-là.

Les expériences diverses, que dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, permettent de conclure que les visites dans les hôpitaux, incluant les visites liées à des accidents de travail, de la violence domestique et des problèmes de santé mentale, ont diminué de plus de 8%. N'oublions pas les problèmes liés à l'insécurité alimentaire, malnutrition et sous-alimentation. Sur le plan de divers déterminants de la santé, sortir les gens de la pauvreté entraîne de nettes diminutions de la violence familiale, des séparations, du décrochage scolaire, de la criminalité chez les jeunes, les problèmes de santé, la dépendance aux drogues. L'amélioration de la situation financière augmente l'espérance de vie, tant au plan de la qualité que de la longévité, ce qui pourrait représenter des économies de 4 milliards de dollars annuellement. Au niveau de l'éducation, les adolescentEs restent plus longtemps à l'école et le niveau de scolarisation des

⁴⁸ Rapports du conseil national du Bien-être social *Le sens des sous pour résoudre la pauvreté*, automne 2011/Volume #130, http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/cnb-ncw/HS54-2-2011-fra.pdf p.51

communautés a augmenté; on parle de 90% des étudiantEs qui terminent leur scolarité. Au Québec, si nous haussions le niveau de scolarité des 20% à 25% des enfants qui risquent d'être pauvres à l'âge adulte, nous pourrions économiser en moyenne 900 millions de dollars par année en ce qui concerne la pauvreté intergénérationnelle.

Il est reconnu qu'environ 20 % des coûts en santé sont liés à la pauvreté et aux inégalités de santé qui en découlent, soit environ six milliards de dollars par année au Québec.⁴⁹ « D'autres études parlent plutôt de coûts équivalant à 5,5 % du PIB annuel, ce qui auraient représenté près de 15 milliards de dollars au Québec en 2008. Toutes les connaissances acquises démontrent que la pauvreté est le principal déterminant de la santé. Or, les coûts des dépenses en santé croissent plus vite que les revenus de l'État, étouffant ainsi de plus en plus les finances publiques. En faisant en sorte que toutes les personnes aient accès à un revenu permettant de satisfaire leurs besoins de base, la santé générale de la population ne pourra que s'améliorer, freinant ainsi la progression des coûts des soins médicaux. »⁵⁰

En Éducation, des études démontrent des liens entre la pauvreté et les retards scolaires au primaire et secondaire, les retards de langage, l'hyperactivité, les problèmes d'apprentissage, des troubles graves de comportement et un taux de décrochage au secondaire plus marqué⁵¹. Or, selon une étude du chercheur Pierre Fortin (2008), chaque décrocheur « coûterait » 500 000\$ à la société. Il a aussi été démontré que les carences alimentaires ont des impacts permanents sur le développement du cerveau de l'enfant et sur sa réussite scolaire. Par ailleurs, le Conseil national du bien-être social dans leur ouvrage, *Le coût de la pauvreté*, affirme que :

Les participantEs à des programmes d'éducation et de formation, par exemple, ont plus de difficulté à apprendre et risquent davantage de décrocher lorsqu'ils sont stressés en raison de problèmes financiers, du manque de temps, de la faim ou des arrangements nécessaires à la garde de leurs enfants. Une étude a évalué à quatre milliards de dollars par année les pertes encourues par la société canadienne en raison du décrochage scolaire au secondaire, sous forme de diminution des recettes fiscales et de coûts de l'aide gouvernementale accordée pendant les périodes de chômage.⁵²

Quant aux dépenses liées aux services sociaux, elles iraient aussi en diminuant; à titre d'exemple, les coûts liés à la prévention et à la lutte contre l'itinérance, auraient tendance à décroître puisqu'avec de meilleurs revenus, les personnes en situation de pauvreté n'auraient plus à faire le choix entre se loger et se nourrir. Certes un Revenu social ne règlera pas totalement le phénomène de l'itinérance, car c'est une problématique plus complexe que le manque d'argent. CertainEs se retrouvent à la rue à cause de problèmes de santé mentale ou de consommation. Néanmoins, plusieurs personnes pourraient retourner en logement; les autres auraient accès à un soutien pour réintégrer un chez soi. Notons que l'itinérance a un coût énorme pour notre société, en plus d'hypothéquer des vies. À Calgary, le gouvernement paie quotidiennement 40 \$ à un refuge pour offrir un matelas sur le sol et un repas à un itinérant, pour un total

⁴⁹ Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, Riches de tous nos enfants : La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans, Gouvernement du Québec, 2007.

⁵⁰ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Une cible à atteindre pour le bien de tous, une cible atteignable si l'on s'y met tous, Gouvernement du Québec, Décembre 2009, p.14.

⁵¹ À ce sujet, nous référons le lecteur aux travaux de Ross et Roberts (1999).

⁵² Conseil national du bien-être social, *Le coût de la pauvreté*,

http://www.newenbes.net/documents/researchpublications/OtherPublications/2002Report-theCostOfPoverty/ReportFRE.htm#_Toc535914804 , (Page consultée le 31 janvier 2010).

de 1 200\$/mois. Une personne peut vivre dans un appartement qui coûte de 600\$ à 800\$ par mois⁵³, en plus de l'argent économisé pour des services de soutien. Soutenir ces personnes afin qu'elles puissent vivre en logement serait une économie substantielle et favoriserait leur inclusion.

De nombreux coûts sont également liés à la judiciarisation de la pauvreté. Notamment, 80% des personnes sont incarcérées pour un crime lié à la pauvreté, et 39% de ces personnes ont simplement omis de payer une amende. Les coûts de la criminalité sont très élevés au Canada. En 2002-2003, le Canada a dépensé 12,7 milliards de dollars pour les services policiers, les tribunaux, l'aide juridique, les services correctionnels pour adultes et les services de poursuites (Statistique Canada, 2006). Bien qu'il y ait une corrélation entre la pauvreté et la criminalité, aucune étude n'a établi un lien de causalité entre les deux. Il faut faire la différence entre la pauvreté comme telle, et les inégalités de richesse et de niveau de vie, qui elles, ont un impact connu sur la criminalité. Puisque le Québec représente 18,5% de l'ensemble des crimes commis au Canada, les économies se situeraient à 400 millions de dollars annuellement. À certains égards, ces coûts sont possiblement sous-estimés, car les calculs se basent sur des coûts directs et non indirects de la criminalité.⁵⁴

Ainsi, nous soutenons que la pauvreté engendre non seulement des coûts humains inacceptables, mais aussi des coûts financiers qui, pour l'État, se chiffrent à plusieurs milliards de dollars annuellement. Nous affirmons que nous ne pouvons, comme société, nous permettre de maintenir des centaines de milliers de personnes dans la pauvreté, occasionnant à moyen et à long terme une augmentation considérable des dépenses gouvernementales en matière de santé, d'éducation et de services sociaux (protection de la jeunesse, de lutte à l'itinérance, au suicide et à l'insécurité alimentaire).

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP) est aussi d'avis que lutter contre la pauvreté fait partie de la solution aux problèmes d'équilibre budgétaire et peut aider à limiter la croissance de certains coûts, dont ceux de la santé et à réaliser des centaines de millions d'économies. Le CCLP ajoute que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une composante très efficace d'une stratégie de relance économique puisque le fait d'améliorer le revenu des personnes qui utilisent cet argent, essentiellement pour satisfaire leurs besoins de base, constitue un excellent moteur de l'activité économique.⁵⁵

Pour les personnes qui seraient portées à croire que le fait d'augmenter les revenus des personnes assistées sociales pourrait avoir un impact négatif sur « l'incitation au travail », nous tenons à les inviter à prendre connaissance d'une note socio-économique de l'Institut de recherche et d'informations socio-économique, intitulée «Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses?» qui nous apprend que contrairement au mythe fort répandu, l'augmentation des prestations d'aide sociale favoriserait le retour au travail et ferait en sorte de diminuer considérablement, à moyen terme, le coût des dépenses pour l'aide financière de dernier recours. De plus, notre proposition est à l'effet d'adopter des mesures permettant d'améliorer les revenus de l'ensemble des personnes vivant dans la pauvreté, incluant les travailleurs et travailleuses à faible revenu.

⁵³ Rapports du conseil national du Bien-être social Le sens des sous pour résoudre la pauvreté, automne 2011/Volume #130, http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/cnb-ncw/HS54-2-2011-fra.pdf p.61

⁵⁴ Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie, http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Cout_pauvrete.pdf

⁵⁵ Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, note 13, p.14-15.

Nos données ont, également, été collectées dans les crédits des ministères 2015-2016, le rapport de l'Agence Revenu Québec ainsi que dans les rapports d'analyse de projets pilotes et d'expériences de revenu de base dans le monde. Nous énumérerons certaines de ces économies et elles seront résumées dans un tableau pour la plupart.

Le tableau, *Rapport des dépenses année 2014*, liste l'ensemble des dépenses que le gouvernement n'aura plus à faire, lorsque le Revenu social sera mis en place. Nous n'avons pas réussi à mettre la main sur tous les chiffres du gouvernement. Malgré tout notre travail, certaines données ne nous sont pas encore accessibles.

Rapport des dépenses année 2014	
Aide aux personnes et aux familles	2 867 898 100 \$
Centre de recouvrement	5 999 900 \$
Administration aide financière MESS	227 786 600 \$
Aide financière aux études	844 204 700 \$
AFE administration	21 344 200 \$
Niveau de scolarisation (intergénérationnel)	900 000 000 \$
Allocation-logement	72 900 000 \$
Logement social	386 486 000 \$
Crédit d'impôt pour la solidarité	1 783 600 000 \$
Soutien aux enfants	2 205 983 000 \$
La prime au travail	356 242 000 \$
Santé (soins)	4 000 000 000 \$
Fonds assurance médicaments	15 536 400 \$
Soins d'optométries	52 688 900 \$
Soins dentaires	183 211 800 \$
Justice (criminalité)	400 000 000 \$
TOTAL	10 483 083 500 \$
	10 231 646 400 \$
Pas possible d'avoir les chiffres des allocations retour aux études car les CLE Emploi Québec ne séparent pas ces données des autres mesures d'employabilité	

IMPOSSIBLE DE CALCULER L'EFFET QU'AURA LE REVENU SOCIAL SUR...

Le Revenu social apportera des effets positifs que l'on ne peut pas chiffrer en ce moment, mais il est certain, selon les différentes études, que l'impact sera positif sur notre économie et le bien-être de l'ensemble de la collectivité. En voici quelques exemples réfléchis et écrits avec des personnes assistées sociales et alliées (intervenantes communautaires, étudiantEs, etc.) :

Au niveau du retour à l'école

- Le Revenu social encouragerait les personnes à poursuivre leurs études ou planifier un retour sur les bancs d'école. Les personnes chemineraient vers une meilleure réalisation de soi. Grâce à cette stabilité de revenus, elles seraient plus sèches pour s'inscrire à un cours, suivre une formation, accéder à une profession convoitée (réaliser ses projets professionnels, personnels et sociaux).
- Ce revenu éliminerait la culpabilité et la honte. "J'aurai plus confiance en moi. Je pourrais prendre des cours de coiffeuse. Ça serait mon métier. Là je serais heureuse. Ça serait valorisant pour moi, d'aller étudier là-dedans. C'est le métier que je voulais faire depuis que je suis toute jeune".

Au niveau du retour en emploi et du maintien en emploi

- Un Revenu social faciliterait la recherche d'emploi. Avec un meilleur revenu, les personnes pourront soigner leur présentation (habillement, coiffure, les dents...), se payer le téléphone, l'internet et leur transport, ce qui élargira leurs chances d'insertion sur le marché de l'emploi. La présentation est un élément non négligeable dans le parcours d'une personne vers l'emploi. Lorsque les personnes rencontrent des difficultés à ce niveau, elles sont victimes de jugements négatifs et deviennent catégorisées (on se fait dire qu'on ne veut pas travailler, qu'on se présente mal, etc.). Actuellement ces dépenses ne sont pas prioritaires quand on a à peine de quoi payer l'épicerie.
- Si le système en place est maintenu, le plein emploi ne sera jamais atteint. Le Revenu social encourage la réduction et la redistribution des heures travaillées, facilitant la création d'une nouvelle forme de plein emploi.
- Le Revenu social entraînerait un meilleur équilibre en emploi, ayant pour effets moins d'absentéisme au travail, moins d'épuisements professionnels, moins de maladies professionnelles.
- Les conditions économiques actuelles maintiennent les salaires à la baisse et octroient énormément de pouvoir aux créateurEs d'emploi. Avec un Revenu social, le pouvoir de négociation de l'employéE serait accru étant donné qu'il ou elle ne dépendrait plus exclusivement de son salaire pour vivre, il ou elle serait en meilleure position afin de négocier des conditions d'emploi respectueuses et équitables vis-à-vis de son employeurE et de ses collègues (rappelons que la génération actuelle des jeunes travailleurEs devra cotiser peut-être trois fois plus à la RRQ, et donc sans doute travailler plus longtemps... autant que ce soit dans des conditions respectueuses et durables pour les travailleurEs). Ainsi, on obtiendrait un meilleur équilibre en emploi.

Au niveau de l'entrepreneuriat et de la création artistique

- En recevant un revenu stable et libre de tout contrôle, certaines personnes auront le temps et l'énergie pour créer leur propre emploi. Les artistes pourront se consacrer à leur art.
- "En recevant un Revenu social, je ne serais plus obligé de travailler 35 heures par semaine. Je pourrais investir plus de temps à la création de BD. Je ne travaillerais plus seulement mes projets le soir et la fin de semaine".
- "J'ai une formation en graphisme et j'adore les jeux de société. J'ai réunie mes deux passions en créant des jeux de société. J'ai présentement neuf concepts de jeu. Mon objectif est de les présenter à des concepteurs de jeu, afin de les faire produire et de les vendre. Mais avant je dois les protéger, pour ne pas me faire voler mes concepts. C'est difficile avec 628\$/moi de mettre de l'argent de côté pour ça. J'ai réussi à en protéger un, grâce à des contrats de graphisme. Le Revenu social me permettrait de ramasser plus vite l'argent pour pouvoir protéger mes jeux et les faire connaître".
- "Je joue de la guitare, mais je n'ai jamais pu prendre de cours, car mon revenu ne me le permet pas. Avec un Revenu social, je pourrais le faire".

Au niveau du vivre ensemble et du climat social

- Un Revenu social permettrait de mieux planifier des projets (équipements du quotidien, achat immobilier, voiture, formation professionnelle, cours, etc.). Ça permettrait de développer un sens à sa vie. C'est un sentiment essentiel dans le bien-être et l'équilibre mental d'une personne. Elle éprouverait moins d'anxiété et de stress liés à la survie et l'instabilité budgétaire. Cette diminution de détresse humaine apportera moins d'hospitalisation et de prise de médicaments.
- Les personnes portant le qualificatif de «travailleur pauvre», qui ne parviennent pas à couvrir leurs dépenses nécessaires en dépit du fait qu'elles occupent un emploi rémunéré, ne vivraient plus cette situation de précarité.
- Le Revenu social combattrait l'exclusion sociale et la discrimination liée au maintien du système actuel. "On aurait plus d'amiEs, plus en famille. On serait en confiance. On n'aurait pas peur de se faire attaquer ou rejeter. On serait plus en liberté".
- "Je pourrais m'investir d'avantage dans ma militance auprès d'organismes pour la protection de l'environnement".
- Le réinvestissement dans les services publics améliorerait les conditions de vie des aînéEs. Il y aurait plus de préposées dans les établissements de soin longue durée et, donc, de meilleurs soins et moins de chance d'abus et d'exploitation.

Au niveau de l'égalité hommes / femmes

- Le couple pourrait choisir qui reste à la maison. Les futurs parents pourraient évaluer autrement que par le salaire la personne restant avec le nouveau-né. Les pères seront peut-être plus nombreux à prendre un congé parental pour s'occuper de sa progéniture.
- Les femmes pourraient faire de véritables choix. Devenant autonome financièrement, elles pourraient choisir de quitter un conjoint violent, le travail du sexe ou encore de ne plus vivre en itinérance... Afin que les femmes puissent libérer leur corps, elles doivent avoir la capacité de le faire; le Revenu social serait un bon début.
- Grâce à l'autonomie financière que procurerait le revenu social, les femmes auraient plus de facilité à quitter un emploi où elles subissent de l'abus de pouvoir, du harcèlement psychologique et/ou sexuel.
- Le Revenu social apportant une assurance économique, les femmes, auraient-elles moins de crainte pour faire le saut en politique?

Le Revenu social n'éliminerait pas les systèmes d'oppressions, tel que le capitalisme et le patriarcat, mais ferait certainement une brèche permettant une diminution des inégalités sociales.

L'EFFET INFLATIONNISTE DU REVENU SOCIAL

La crainte d'une éventuelle inflation (hausse des prix des biens et services ainsi que des loyers) témoigne, selon Stanislas Jourdan⁵⁶, non seulement d'une mauvaise compréhension du fonctionnement de l'économie et de l'origine de l'inflation et des prix en général, mais aussi d'un manque de perspective quant aux effets prévisibles de la mise en place d'un revenu universel.

⁵⁶ *Le revenu de base est-il inflationniste ?*, <https://stanislasjourdan.fr/2011/12/08/revenu-universel-inflation/>

L'inflation n'est pas une simple "baisse de pouvoir d'achat". En économie, l'inflation est toujours un phénomène monétaire résultant d'une création monétaire n'équivalent pas à la création de plus de produits de la part des entreprises. Étant donné que la mise en place d'un Revenu social ne se fera pas en cachette, les entreprises pourront anticiper et augmenter leur production.

De plus, Ianik Marcil, économiste indépendant et chroniqueur au journal de Montréal a affirmé, lors d'une conférence organisée par la CSN, qu'à cause de la concurrence, l'augmentation des revenus n'aurait pas d'impact sur le prix des biens et services. L'exemple qu'il a donné est le prix d'un café, si le Tim Horton n'augmente pas le prix de vente de ses produits ses concurrents ne le feront pas non plus.

UN REVENU SOCIAL C'EST BENEFIQUE POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Au niveau économique, de nombreuses craintes sont soulevées quand on parle de l'instauration d'un revenu de base à un niveau permettant de mettre fin à la pauvreté. Plusieurs clament que cela risque d'encourager l'oisiveté, que les entreprises auront du mal à trouver la force de travail nécessaire au bon fonctionnement de l'économie.

Pourtant huit prix Nobel d'économie soutiennent le principe d'un revenu de base : Maurice Allais, James Tobin, Herbert A Simon, Friedrich Hayek, James Meade, Robert Solow, Milton Friedman et Angus Deaton. La donne change quand on parle de travail. En effet la robotisation aura des effets de plus en plus marqués sur le travail et la productivité.

Vers une société sans emploi ?

Pour le sociologue et philosophe Raphaël Liogier, l'intelligence artificielle, la robotisation et l'essor de l'économie collaborative peuvent nous permettre de nous libérer du travail, au profit de l'activité, à condition de revoir notre conception du monde. Pour l'auteur, les robots ne nous volent pas notre travail ils travaillent à notre place, de mieux en mieux. Il y a un décrochage entre la productivité, qui s'envole toute seule, et le travail humain, dont on a de moins en moins besoin. "*Aujourd'hui, les métiers vont six fois plus vite et un agent en surveillance 100*", écrit le sociologue Raphaël Liogier. Cette nouvelle productivité humaine ne se cantonne plus à l'industrie mais atteint tous les secteurs : le design, la logistique, les transports, le commerce de proximité, le secrétariat, la documentation, la traduction, les métiers juridiques, et même le journalisme.

Pour lui l'emploi n'est pas une richesse en elle-même, mais il sert à produire de la richesse. Selon les estimations, jusqu'à 80% des métiers seront touchés. Pour autant, cette robotisation nous libère des tâches automatiques et nous donne l'occasion d'être plus créatif. Pour l'auteur, il faut passer du mythe du plein emploi à la société de la pleine activité, soutenue par un revenu de base qui pourrait atteindre les 1.800 euros (environ 2,200 dollars canadien).

Passer d'une société de défiance à une société de confiance.

Pour Caroline Nouar et Jean-Éric Hyafil, le Revenu de base serait une stimulation de l'économie. Dans un blogue, ils exposent leur point de vue sur la question. « Beaucoup de citoyens s'interrogent sur la deuxième

caractéristique de ce revenu : son inconditionnalité. Dans des civilisations où le revenu est d'abord la contrepartie du travail, où l'on doit « gagner son pain à la sueur de son front », comment justifier que l'on puisse toucher un revenu sans aucune exigence de contrepartie? N'y a-t-il pas un risque que les bénéficiaires profitent de ce revenu pour ne pas travailler, pour ne pas contribuer à la production de richesse, que ce soit par un emploi rémunéré ou par une action bénévole ? »

« Cette crainte conduit certains à préférer au revenu de base un revenu de solidarité qui ne serait pas inconditionnel, qui fasse l'objet d'un contrôle (comme l'aide sociale) ou encore d'une contrepartie : vérifier que le bénéficiaire d'un revenu solidaire fait des efforts pour rechercher un emploi rémunéré ou suit une formation, voire exiger de lui un engagement bénévole. Si nous jugeons nous aussi qu'il est important que chaque individu travaille — c'est-à-dire selon notre définition qu'il contribue à l'utilité sociale ou à la production de richesse, contre rémunération ou non —, nous estimons que la mise en œuvre d'un revenu de base réellement inconditionnel ne dissuade pas les gens de travailler, bien au contraire. Nous estimons en outre que mettre en œuvre des conditions au revenu social est non seulement inutile, mais a des effets pervers et se révèle contre-productif. »

Le fantasme du ou de la bénéficiaire d'aide-sociale profiteur....

Nous l'avons vu abondamment dans les débats entourant le Projet de loi 70, au Québec : le préjugé, sur les personnes assistées sociale profitant du système, est largement répandu. Celle de « l'assisté » qui jouirait de ses allocations et qui n'aurait absolument aucune envie d'apporter une contribution à la société en retour. Si l'on donne du crédit à ces discours, on pourrait en déduire qu'accroître le contrôle sur les personnes assistées sociales permettrait d'identifier les « assistés » pour les forcer à reprendre une activité sous peine de suspension ou de coupure de ces revenus sociaux.

Pourtant les enquêtes sociologiques démontrent que les personnes exclues de l'emploi veulent travailler, et pas uniquement pour des motifs financiers. De plus en plus nous constatons sur le terrain, que des centaines de personnes occupent un emploi qui leur procure un salaire inférieur à l'aide sociale. La motivation de travailler n'est pas que monétaire, elle s'inscrit dans la volonté de contribuer, d'être utile à la communauté.

« Ceci démontre bien que le travail n'est pas seulement une source de revenu, mais aussi un moyen de se réaliser, de s'intégrer socialement, d'être reconnu par la société. La majorité des chômeurs souhaitent contribuer par leur travail à la production sociale de richesse et être reconnus comme travailleurs. Il existera toujours des individus qui, à un moment de leur existence, se contenteront des revenus perçus par la collectivité, [...] versés sous conditions ou via un revenu de base, mais ces individus ne constituent qu'une toute petite minorité parmi la grande majorité des bénéficiaires de revenus sociaux qui eux souhaitent travailler. »

Les contrôles sont inutiles et coûteux. En ce qui concerne la personne bénéficiaire, les contrôles ont aussi comme effet pervers de décourager toute initiative de se prendre en main, à travers les compétences que la personne a elle-même développées. Il n'y a qu'à voir toutes les contraintes liées au travail autonome à l'aide sociale au Québec pour comprendre la multitude de contrôles sur le revenu qui doit être déclaré à l'État. Voilà pourquoi un Revenu sans condition serait autrement plus bénéfique pour ces personnes.

« L'économie actuelle est en pleine mutation et voit des activités nouvelles apparaître. Celui qui active un esprit de prospective, qui laisse aussi travailler son hémisphère droit sur le plan de l'intuition, sera plus à

même de découvrir une nouvelle activité porteuse de sens pour la collectivité. Cette démarche qui peut conduire à une création d'entreprise ou à une réorientation ne peut se faire sous la pression d'un contrôle. »

La disparition du contrôle peut libérer des individus aptes à devenir des artisans de transition. Le contrôle nie le problème, celui de notre économie de moins en moins pourvoyeuse d'emplois. On peut citer Einstein à ce sujet : « *Lorsqu'un problème nous résiste malgré d'énormes efforts de recherche, nous devons mettre en doute ses données premières. L'imagination est alors plus importante que la connaissance déjà acquise.* »

Pour plus d'informations sur ce texte voir : <http://www.revenudebase.info/2016/11/01/revenu-inconditionnel-pour-rehabiliter-travail/>

Des chefs d'entreprises en faveur d'un Revenu inconditionnel :

Des entrepreneurs de plus en plus nombreux appuient la mise en place d'un revenu de base universel et inconditionnel. À première vue il peut sembler étrange pour des chefs d'entreprise de s'intéresser aux politiques de protection sociale mais pour de nombreux chefs d'entreprises il est primordial pour le système économique de soutenir les personnes qui perdent leur emploi suite à l'entrée en masse des technologies. C'est beau la production de biens mais il faut des consommateurs pour acheter les produits et services ainsi créés. Il faut donc lutter contre la pauvreté et endosser une nouvelle forme de redistribution de la richesse par la création d'un revenu de citoyenneté.

- Andrew Ng : Co-fondateur de la firme Coursera et chef de la division scientifique de Baidu corp. « Plus que jamais nous devons nous doter d'un revenu de base, afin de soutenir les personnes ». Selon Ng, le revenu de base mérite une attention immédiate.
- Sam Altman : Président de Y Combinator, est sorti fréquemment dans les médias en soutenant cette mesure de redistribution de la richesse car l'économie robotisée va se matérialiser pendant ce siècle. Il est lui-même l'initiateur d'un projet de revenu de base en Californie qui touche 100 personnes; l'objectif est d'étudier le fonctionnement et les répercussions du RBI sur ces personnes participantes qui reçoivent 2 000\$ mensuellement.
- Elon Musk : PDG de Tesla motors et de Space X. « Il est inévitable que l'on en arrive à adopter un Revenu universel. L'automatisation des tâches et la robotisation des chaînes de production vont avoir des répercussions sur les emplois disponibles sur le marché du travail. Si nous ne faisons aucun effort en ce sens, le chômage et la croissance économique seront lourdement affectés ».
- Bill Gross : Co-fondateur de la firme de consultants économique Pacific Investment Management suggère que les gouvernements investissent dans le sens de cette idée révolutionnaire qu'est le Revenu de base inconditionnel. « Ce n'est pas une idée nouvelle puisqu'elle a émergé dans les années soixante, mais elle semble radicale pour beaucoup. Si de plus en plus de personnes perdent leur emploi aux mains des machines, ces personnes auront tout de même besoin d'un revenu afin de vivre n'est-ce pas? Et si vous trouvez que cette idée ressemble à du socialisme, je vous suggère de faire avec ! »
- Chris Hughes : Directeur Général chez Facebook, est un ardent défenseur du Revenu de base universel et inconditionnel. Pour lui c'est la formule qui, de loin, pourrait rebâtir la confiance en une économie au service des personnes (des américains) qui ont perdu confiance à cet égard. Cette formule est la solution actuelle : « Au lieu de tenter de restructurer notre économie à la mode des années cinquante (1950) en recherchant le plein emploi à tout prix. Nous devons être honnêtes avec nous-mêmes, cet objectif est impossible maintenant. »

Pour plus d'informations lire le billet au lien suivant : <http://uk.businessinsider.com/entrepreneurs-endorsing-universal-basic-income-2016-11/#sam-altman-2>

Les petites entreprises de services dans tout cela?

L'instauration d'un Revenu social compromettrait-elle les petites entreprises de services ? Un débat a eu lieu en Suisse sur les répercussions qu'aurait le revenu de base sur les sales boulots. Ou encore sur le travail à faible rémunération.

Il y a plusieurs réponses à cette question :

- On pourrait d'abord automatiser un certain nombre de postes de travail. On ne prend souvent aujourd'hui pas la peine de le faire car on part du principe qu'il faut créer ou préserver des emplois et que les gens ont besoin de gagner leur vie.
- Ces sales boulots seraient aussi revalorisés, en termes de rémunération ou de qualité de travail. Car chaque employé aurait, grâce à son revenu de base, la possibilité de négocier avec son employeur sur un pied d'égalité et de refuser des conditions de travail qui ne lui conviennent pas.
- On peut aussi laisser faire l'offre et la demande pour trouver des gens, organiser des services communautaires (si on se partage le sale boulot, ça devient même agréable!) ou compter sur la responsabilité personnelle (Chez moi je fais aussi la vaisselle pour avoir le plaisir de boire dans des verres propres, non?)

Le modèle actuel du travail devra être repensé. Dans tous les sondages les objections à l'instauration d'un revenu citoyen inconditionnel sont : Si nous donnons un revenu sans contre-partie de travail, les gens cesseront de travailler! À cette affirmation, 80% des gens répondent par l'affirmative. Mais quand la question est posée directement à la personne, la réponse étonne : "Et vous, si vous receviez un revenu inconditionnel, iriez-vous travailler?" Selon le sondage mené en Suisse lors du débat sur le RBI, les gens répondent :

- Oui, mais moins = 32%;
- Oui, comme maintenant = 30%;
- Oui, mais un autre travail = 28%.

Donc à 90% les personnes iraient ou continueraient de travailler même en disposant d'un revenu de base. Par ailleurs, si le contrôle disparaissait et qu'il y avait amélioration du revenu des personnes, ces dernières dépenseraient davantage, ce qui devrait favoriser le commerce de proximité. Par ailleurs comme le sondage le révèle, une réorganisation du travail s'opèrerait. Pourquoi faudrait-il travailler 40 heures si j'avais un revenu de base ? Pourquoi pas 20 ou 25 heures de travail si la personne jugeait cela suffisant, ce qui permettrait une redistribution du travail disponible à plus de personnes. La personne pourrait utiliser ce temps pour prendre soin d'un proche ou encore pour faire du bénévolat dans la communauté.

EXPÉRIENCES EN COURS OU QUI ONT EU LIEU À TRAVERS LE MONDE

Nulle part dans le monde un projet ressemblant au Revenu social n'a été essayé. Néanmoins, de plus en plus de pays s'intéressent à des formes de revenus citoyens, afin de respecter l'ensemble des droits humains.

Dans cette section, nous aborderons des expérimentations qui ont eu lieu principalement en Amérique et une en Afrique. Nous parlons du New Jersey, de la Caroline du Nord, de l'Indiana, de Seattle et Denver et de l'Alaska aux États-Unis. Il y a aussi la mise à l'essai du « Mincome » à Dauphin au Canada ainsi qu'une expérience à Londres. Nous aurions pu vous en décrire plus encore comme en Inde, au Koweït, en Iran et à Singapour.

LES 4 EXPÉRIENCES AMÉRICAINES

De la fin des années 60 au début des années 80, il y a eu quatre expériences américaines dans différents milieux (urbains ou agricoles), auprès de différentes populations (couples, familles afro-américaines, familles monoparentales) et avec divers degrés de revenu de citoyenneté. Puisqu'à cette époque les programmes sociaux n'étaient pas une préoccupation, ces expériences visaient à évaluer si les gens arrêteraient de travailler. Les quatre emplacements ont été choisis parce qu'ils représentaient différents territoires de pauvreté.

Au New Jersey, le *New Jersey Maintenance Experiment* ne concernait que des hommes en âge de travailler, de communauté urbaine dans un secteur anciennement industriel. Le *Rural Experiment* étudiait les couples, les familles monoparentales et les retraités dans deux États ruraux du Midwest (Iowa) et du Sud (Caroline du Nord). Le *Gary Experiment* a étudié la réaction de familles noires vivant dans un « ghetto ». Finalement à *Seattle et Denver*, dans un secteur urbain, on a ciblé les familles avec enfants. (voir tableau 1⁵⁷)

Tableau 1 : Protocoles mis en place

	<i>New Jersey</i>	<i>Rural Experiment</i>	<i>Gary Experiment</i>	<i>Seattle-Denver</i>
Sites	Trenton, Patterson-Pasaic et Jersey City, NJ ; Scranton, PA	Contés ruraux, Iowa et Caroline du Nord	Gary, Indiana	Seattle, Washington Denver, Colorado
Critères de sélection de l'échantillon	(1) Foyers comprenant un homme âgé de 18 à 58 ans et potentiellement actif ; (2) revenu inférieur à 150 % du seuil de pauvreté ; (3) le foyer devait comprendre au moins deux membres.	(1) Foyers comprenant au moins une personne à charge (2) revenu moyen inférieur à 150 % du seuil de pauvreté ;	(1) Foyers noirs dont le chef est âgé de 18 à 58 ans ; (2) Foyers comprenant au moins une personne à charge ; (3) revenu inférieur à 240 % du seuil de pauvreté	(1) Foyers comprenant au moins une personne à charge (2) revenu moyen inférieur à 325 % du seuil de pauvreté
Nombre de familles dans l'échantillon	1357 foyers ; 725 expérimentaux et 632 contrôles	809 foyers ;	1800 foyers ;	4801 foyers ;
Traitements	Huit combinaisons [rm, tj] : [50, 30] ; [50, 50] ; [50, 70] ; [75, 30] ; [75, 50] ; [75, 70] ; [100, 50] ; [100, 70] et [125, 50].	Huit combinaisons [rm, tj] :	* Quatre combinaisons [rm,tj] : [40, 75] ; [60, 75] ; [40,100] ; [60,100]. * Accompagnement * Subvention garde d'enfants	* Onze combinaisons [rm,tj] : [95, 50] ; [95, 70] ; [120,50] ; [120,70] ; [140,50] ; [140,70] * Accompagnement * Subvention formation
Durée de l'expérimentation	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans, 5 ans (20 ans)
Début de l'expérimentation	1968	1970	1971	1971

⁵⁷ Guillaume Allegre, *L'expérimentation sociale des incitations financières à l'emploi : questions méthodologiques et leçons des expériences nord-américaines*, 2008. p.14

Peu d'effets négatifs ont été trouvés. On a noté une diminution du temps de travail de 1 à 8% chez les hommes mariés, de 15 à 20 % chez les femmes mariées, tandis que pour les mères monoparentales la baisse varie entre 15 et 27%. À l'instar de ce que plusieurs chercheurs et politiciens redoutaient, les bénéficiaires n'ont pas touTEs quitté leur boulot.

PROJET « MINCOME » À DAUPHIN (MANITOBA)

Au Canada, un projet pilote fut également mené entre 1974 et 1978, dans la ville de Dauphin au Manitoba sous le premier ministre Schreyer et le premier ministre fédéral Trudeau. Contrairement aux expériences américaines, le Mincome incluait l'ensemble des 10 000 habitants de Dauphin. L'accès aux prestations se faisait sur une base volontaire (par inscription au projet pilote) et aucune condition (sauf le lieu de résidence) n'était exigée.

Tous les adultes en âge de travailler et les aînés dont le revenu était sous un certain niveau, recevaient un revenu minimum garanti. Il était versé sous la forme d'un impôt négatif ce qui fait que personne ne savait quelles familles le recevaient. Même si le Mincome permettait aux ménages d'obtenir un revenu similaire à celui de l'aide sociale à l'époque, plusieurs éléments rendaient le programme plus intéressant pour les prestataires. D'abord, le seul critère d'admissibilité était les revenus reçus pendant la période. Il n'était donc pas nécessaire d'épuiser ses économies ou de liquider les avoirs non monétaires du ménage. Ensuite, les prestations pouvaient être dépensées à la guise des prestataires, sans aucune contrainte. Finalement, la générosité de la prestation diminuait en proportion de l'argent gagné (et non à partir d'un montant donné après quoi chaque dollar gagné est retiré de la prestation). On évitait ainsi la trappe à la pauvreté.

Les recherches de la professeure d'économie Evelyn Forget prouvent que le MINCOME était très efficace et qu'un revenu garanti a permis de réduire, de manière considérable, les effets négatifs des «déterminants sociaux de la santé». Alors que seulement 17% des résidentEs ont eu besoin d'un supplément de revenu, les avantages ont été ressentis dans l'ensemble de la population. De plus, le MINCOME a eu peu d'impact sur le temps de travail, à l'exception de deux groupes qui ont diminué leur nombre d'heures de travail. Il s'agissait des mères de jeunes enfants et des adolescentEs. Cela s'explique aisément : les mères en ont profité pour retarder leur retour au travail après avoir accouché, et les adolescentEs et jeunes adultes ont pu pousser plus loin leurs études.⁵⁸

LE « BIG » (BASIC INCOME GRANT – REVENU DE BASE GARANTI) À OTJIVERO EN NAMIBIE

Une organisation allemande a choisi de tenter une nouvelle approche. Plutôt que d'aller offrir des services ou de construire des infrastructures, elle a proposé de donner à chaque personne un montant mensuel. Le projet pilote proposait de remettre 100\$ Namibien par mois à chaque citoyenNE inscritE au programme. Aucune condition n'était exigée. Bien que le projet ait été abandonné, ses auteurEs ont pu recueillir des données sur la transformation sociale et économique de ces villages durant près de quatre ans. Ils et elles ont ainsi pu évaluer les effets de cette prestation sur les taux de criminalité, de décrochage scolaire, de maladie infantile ainsi que sur l'incitation au travail. Ces résultats ont été qualifiés de spectaculaires. Le taux de malnutrition infantile a décliné substantiellement, passant de 42% à 10%.

⁵⁸ Revenu minimum garanti : trois études de cas, chercheure Ève-Lyne Couturier de l'IRIS, <http://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-minimum-garanti> p.12

L'assiduité scolaire a augmenté chez les enfants. On a aussi noté une fréquentation accrue de la clinique médicale.

Ces revenus supplémentaires sont un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et ont été le catalyseur d'initiatives. Une femme a pu acheter une machine à coudre, fabriquer des vêtements et les vendre. Un groupe a créé une épicerie de village. Une autre femme a pu cuire et vendre des petits pains. Un villageois s'est mis à confectionner des briques, pour se construire une petite maison solide. Il en a également bâti pour ses voisins. La qualité de l'habitat s'est grandement améliorée. Cet effet s'est étendu à tout le pays. Même les fermiers (les nantis en Namibie) reconnaissent que des progrès ont eu lieu au village, diminution des vols et de la criminalité. Ils ont profité des effets positifs du BIG. Cependant, les ouvriers agricoles ont eu d'autres perspectives. Grâce au revenu de base, ces personnes ont pu se créer un nouvel avenir. Le revenu de base a également été versé à ces fermiers. C'est un des principes fondamentaux, tous les habitants sont admissibles, indépendamment de leurs revenus et fortunes. Cette mesure sera étendue à l'ensemble du pays, au cours de l'année 2016.⁵⁹

L'ALASKA PERMANENT FUND DIVIDEND (TOUJOURS EN COURS)

L'Alaska Permanent Fund Dividend permet de redistribuer des fonds acquis à travers l'exploitation des ressources non renouvelables (le pétrole) entre toutes les résidentes de l'État.

Ce programme a été créé par un politicien républicain conservateur, Jay Hammond; alors qu'il était maire d'une petite municipalité, il constata que la majorité de la richesse, provenant de la pêche locale, finissait entre les mains d'intérêts étrangers. Il a mis en place une politique pour retourner une partie de cet argent perdu, entre les mains de la population locale – « En peu de temps, des routes et des écoles ont été construites [tout en éliminant les taxes foncières locales]. La revue Fortune a qualifié la région de "municipalité la plus riche du pays". »

Plusieurs années plus tard, Hammond a appliqué le même principe, lorsqu'il était gouverneur. Le premier dividende de l'Alaska a été versé aux résidents de l'État en 1982. Elle atteignait 3 269,00 \$ par année en 2008. Il aurait été de quatre à huit fois plus élevé selon la proposition originale de Hammond.

Cette structure d'allocation universelle permet de stabiliser les revenus des personnes habitant le territoire, principalement celles et ceux qui sont dans des villes et villages plus décentrés de l'État, aux prises avec de forts taux de chômage et de pauvreté. Cette structure d'allocation agit également comme support pour l'économie locale.⁶⁰

LES SANS-ABRIS DE LONDRES

À Londres, en mai 2009, c'est le début d'une petite expérience réalisée avec treize hommes sans-abri, des vétérans de la rue. Certains d'entre eux dorment sur le pavé froid de la City, le centre financier de l'Europe, depuis plus de 40 ans. Leur présence est loin de ne rien coûter. Entre la police, l'assistance juridique et les soins de santé, les treize hommes coûtent des milliers de livres aux contribuables, chaque année.

⁵⁹ *Revenu minimum garanti : trois études de cas*, chercheure Ève-Lyne Couturier de l'IRIS, <http://iris-recherche.gc.ca/publications/revenu-minimum-garanti> p.16

⁶⁰ *Revenu minimum garanti : trois études de cas*, chercheure Ève-Lyne Couturier de l'IRIS, <http://iris-recherche.gc.ca/publications/revenu-minimum-garanti> p.14

En ce printemps, une association locale prend une décision radicale. Les vétérans de la rue vont devenir les sujets d'une expérience sociale innovante. Finis les timbres alimentaires, la soupe populaire ou les hébergements temporaires pour eux. Ils vont bénéficier d'un renflouement massif, financé par les contribuables. Ils recevront chacun 3 000 livres, en liquide et sans conditions.⁶¹

Un an après le début de l'expérience, onze des treize hommes avaient un toit au-dessus de leur tête. Après des décennies d'amendes, d'intimidation, de persécution et d'emploi de la force en vain par les autorités, onze vagabonds ont fini par quitter le pavé.

Combien cela a-t-il coûté ? 50 000 livres par an, en incluant les salaires des travailleurs sociaux. En plus d'avoir donné un nouveau départ dans la vie à onze individus, le projet a permis d'économiser au moins sept fois ce qu'ils coûtaient auparavant à la société. Même The Economist a conclu après la fin de l'expérience : « La façon la plus efficace de dépenser l'argent pour régler les problèmes des sans-abri est peut-être bien de leur en donner directement. »

PROJET PILOTE EN FINLANDE

En 2015, le gouvernement, de centre-droit, finlandais a déclaré vouloir mettre en place un revenu universel.

Un projet pilote, d'une durée de deux ans, devrait commencer début 2017. Il serait financé par une enveloppe budgétaire de 20 millions d'euros, auxquels devraient s'ajouter une réallocation des programmes sociaux pour les personnes participant à l'expérience. Des groupes de tests régionaux et nationaux devraient être mis en place. L'expérience serait obligatoire pour les 2000 citoyens choisis aléatoirement pour faire partie de la population-test.

En mars 2016, l'organisme Kela avait remis un rapport préliminaire dans lequel il détaillait les différentes formes que pouvait prendre un revenu de base en Finlande. Trois principales furent retenues :

1. Un revenu de base « complet », dont le montant devrait être élevé (1000/1500 euros), car il remplacerait les assurances sociales (chômage, maladie, retraites). Si son montant était inférieur (800 euros par exemple), ce revenu de base ferait beaucoup de perdants parmi les personnes les moins aisées. Cette piste n'a pas été retenue pour l'expérience, le montant élevé posant notamment des questions de financement à très court terme compte-tenu du budget de 20 millions d'euros débloqué pour l'occasion.
2. Un revenu de base « partiel », dont le montant serait moins élevé, entre 550 et 600 euros par mois, qui remplacerait les minima sociaux (aide sociale) mais garderait intacte la protection sociale assurantielle. Son montant devrait être au moins égal aux minima sociaux actuels, pour que les personnes bénéficiaires ne soient pas perdantes par rapport à leur situation précédente. C'est cette piste qui a été retenue comme point de départ de l'expérimentation finlandaise.
3. La troisième option, celle d'un impôt négatif, a été écartée par Kela et le gouvernement.

Leur proposition actuelle, serait un revenu de base de 560 euros, déjà expérimenté sur les personnes de 25 à 58 ans, dont le but serait de lutter contre le chômage, en ciblant plus particulièrement les personnes

⁶¹ Ulyces, Revenu universel : toutes les expériences prouvent que la proposition de Benoît Hamon n'est pas utopique, <http://www.ulyces.co/rutger-bregman/tout-prouve-que-nous-devrions-donner-gratuitement-de-largent-a-tout-le-monde/>

actuellement bénéficiaires d'aide sociale. C'est à suivre... Pour suivre l'évolution de l'expérimentation en Finlande vous pouvez consulter la page web de revenu de base France :

<http://www.revenudebase.info/2016/08/31/revenu-de-base-finlande-projet-se-dessine/>

DEPUIS AU CANADA...

Notons que depuis, l'expérience du programme MINCOME à Dauphin (Manitoba) dans le milieu des années 1970, et du Supplément du revenu garanti de Bill Davis pour les personnes âgées en Ontario, peu d'efforts ont été consentis pour réduire l'écart entre les riches et les pauvres. Enfin, malgré la qualification de minimum social, le Projet d'autosuffisance du Canada (comme les programmes PAAS et/ou la prime au travail) n'était rien de plus que des mesures incitatives au travail et non un revenu garanti.

Malgré tout, dernièrement, nous apprenions que le gouvernement ontarien souhaite concevoir et mettre en œuvre un projet pilote pour confirmer l'hypothèse voulant qu'un revenu minimum contribue à accorder un soutien du revenu de façon plus efficace, tout en améliorant les résultats en matière de santé, d'emploi et de logement pour les Ontariennes.⁶²

LE REVENU SOCIAL, UN REVENU DE BASE VERSÉ À TOUTES, UNE TENDANCE MONDIALE

Une telle mesure n'est pas une utopie, l'Alaska et Singapour la déjà mis en place et plusieurs pays européens y réfléchissent, dont la Finlande. Le gouvernement finlandais de centre droit veut instaurer un revenu universel pour toutes. Les objectifs sont : lutter contre la pauvreté, encourager les chômeurs à prendre un travail à temps partiel, simplifier le système de prestations sociales. En Finlande 10% de la population active est au chômage. Le gouvernement finlandais va d'abord tester le principe de cette allocation universelle sur une population réduite.

Le 5 juin 2016, le peuple suisse s'est prononcé sur l'instauration d'un revenu de base inconditionnel (RBI) dans le cadre d'une initiative populaire fédérale. La proposition sur laquelle les suisses auront à se prononcer est très simple : La Constitution est modifiée comme suit : Art. 110a (nouveau) Revenu de base inconditionnel.

- La Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.
- Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique.
- La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base.

Bien que le référendum ait été rejeté, cela a permis une réflexion populaire sur sa pertinence.⁶³

Le réseau d'initiative citoyenne mondiale en faveur d'un revenu de base prend de l'ampleur partout dans le monde. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), étant engagé à la mondialisation de la solidarité, souhaite s'associer à cette mouvance mondiale, dans le but de soutenir

⁶² Gouvernement Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires, 24 juin 2016 11h00,

<https://news.ontario.ca/mess/fr/2016/06/ontario-va-de-lavant-avec-le-projet-pilote-portant-sur-le-revenu-de-base.html>

⁶³ <http://www.revenudebase.info/2016/01/29/le-5-juin-le-peuple-suisse-votera-sur-le-revenu-de-base/>

l'espoir international, qui porte à croire qu'un autre monde est possible. Ce réseau est de plus en plus présent dans le monde. Afin de permettre de suivre les activités de ce regroupement mondial et de soutenir une réflexion commune, voici la liste des groupes actifs.

BIEN (Basic Income Earth Network) : Les groupes européens se sont regroupés dans une organisation supranationale afin de supporter les 25 comités nationaux présents en Europe dans autant de pays. Chacune des organisations possède des sites d'information sur Internet. Vous pouvez y accéder en allant sur : www.basikincome.org

Depuis quelques années, autour de la revendication d'un revenu de base, s'est formée une organisation supranationale : le BIEN (Basic Income Earth Network). Ce groupe, avec l'appui des chercheurs et des groupes sociaux, fait la promotion de l'implantation d'un revenu de base en Europe et dans le monde afin de réformer l'économie à partir des constats que nous-mêmes avons identifié comme des obstacles à notre pleine citoyenneté. Fondé en Europe, le BIEN a été l'organisme responsable du dépôt du projet de l'initiative citoyenne en Suisse.

Afin de parler d'une seule voix les organismes membres ont adopté une convention qui édicte les paramètres du RBI afin d'harmoniser la revendication. La convention de Florence (12 novembre 2012) a pour but de présenter cette revendication au Parlement européen et de ce fait doit tenir compte des particularités régionales propres aux différents pays formant le bloc européen.

La convention de Florence en résumé :

OBJECTIF : À long terme l'objectif visé est d'offrir à chaque personne de l'Union Européenne (UE) le droit inconditionnel d'être en mesure de couvrir ses besoins de base afin d'assurer une vie en toute dignité et en conformité aux traités de l'UE et d'assurer sa participation pleine et entière à la citoyenneté, par l'introduction d'un revenu de base.

UNIVERSALITÉ : En principe chaque personne, indépendamment de son âge, sa condition, son lieu de résidence, sa profession, est éligible à recevoir cette allocation.

INDIVIDUEL : Toute femme, homme et enfant ont droit à un revenu de base. Ce revenu n'est pas associé au revenu d'un ménage ou d'une famille. Il est versé sur une base individuelle.

INCONDITIONNEL : Le revenu de base est inconditionnel et sera indépendant du statut civil ou social de la personne : qu'elle soit mariée, célibataire, propriétaire, locataire, cohabite ou partage un loyer, habite avec sa famille, disposant d'un revenu ou non, indépendante de fortune ou non. C'est la seule voie afin d'assurer la vie privée et de prévenir toute forme de contrôle. Cela permet à la personne d'être libre de ses choix. Le revenu de base est un droit qui ne doit pas dépendre d'aucune contrainte. Il n'est pas lié à l'obligation d'occuper un emploi ou d'implication sociale. Il est indépendant du niveau des avoirs de la personne.

NIVEAU DU REVENU DE BASE : Le montant attribué doit donner accès à un niveau de vie décent, selon les standards sociaux et culturels du pays concerné. Il doit prévenir la pauvreté matérielle et encourager la pleine participation à la société. Le revenu net des personnes devrait se situer à un niveau suffisant afin d'éliminer la pauvreté. Pour se faire, le montant de l'allocation devrait se situer à la hauteur de 60% du revenu médian enregistré dans le pays.

Le revenu de base inconditionnel encourage la réduction et la redistribution des heures travaillées. Cette approche facilite la création d'une nouvelle forme de plein emploi. L'instauration du RBI combattrait l'exclusion sociale et la discrimination liée au maintien du système actuel. Nous croyons que le RBI permettra au Québec d'atteindre ses buts concernant la réalisation du plein emploi, combattrait la discrimination et l'exclusion sociale et appuiera les efforts en matière de justice et de protection sociale.

Afin d'avoir des informations en français sur les initiatives européennes : Mouvement français pour un *Revenu de base - France* sur Facebook, par cette page l'accès au réseau Suisse et Belge est possible.

www.facebook.com/RevenudeBase?fref=ts

Ils ont également un site Internet <http://www.revenudebase.info/>

Canada : Réseau canadien du revenu de base fondé en 2008 et basé à Winnipeg très actif la page web est en reconstruction à : www.biencanada.ca

Québec : *Revenu de base Québec (RBQ)* fondé en 2014, leur objectif est d'apporter l'idée du revenu de base pour en faire un débat public. Vous pouvez les suivre sur Facebook :

www.facebook.com/revenubaseuniverselquebec?fref=ts

Le FCPASQ et ses membres ne sont pas seuls à réfléchir sur un revenu citoyen permettant à touTEs de vivre dans la dignité et reconnaissant la participation citoyenne de touTEs. L'idée d'un revenu de citoyenneté ne date pas d'hier, plusieurs penseurs y ont réfléchi avant nous. Cette optique nous appelle à une réflexion globale sur le genre de société que nous souhaitons. Le FCPASQ et ses membres ont décidé de croire qu'un autre monde est possible. Un monde solidaire, juste où touTEs ont leur place et peuvent exploiter leurs talents. La pauvreté imposée à certains individus nous coupe de leurs potentiels, car la privatisation et la survie ruinent leur chance de s'épanouir et de se consacrer au développement de leur plein potentiel. Des changements s'imposent!!!

Quand pensez-vous, nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires à info@grfpq.org

Définition du Revenu social universel garanti

Voté à l'AG mars 2014

La définition du Revenu social universel garanti (Revenu social) est en constante évolution, car la réflexion commencer à la fin des années 90 s'est modifié grâce à l'analyse de la conjoncture, la rencontre de personnes en situation de pauvreté, d'exclusion et de marginalisation, la lecture, le travail avec des universitaires... Voici à l'heure actuelle comment se définit le Revenu social au sein du FCPASQ

Exercer sa citoyenneté c'est se responsabiliser de sa propre vie, de celles des autres et de son environnement, c'est se former, c'est s'impliquer dans l'éducation de nos enfants, c'est prendre soin de ses parents, d'une personne malade ou en perte d'autonomie, c'est s'impliquer dans le développement de la communauté, c'est faire mille et une autres choses. Vivre en société est une tâche exigeante qui demande la collaboration de toutes et de tous.

Voilà pourquoi nous demandons la reconnaissance des différentes formes de contribution citoyenne par l'instauration d'un Revenu social universel garanti dont les principaux paramètres sont :

- Le Revenu social est une reconnaissance économique de toutes les formes de contribution sociale des citoyennes et citoyens qui composent la société québécoise et canadienne en garantissant à toutes et à tous le droit à un revenu décent et cela dans le respect de la dignité des personnes de la naissance à la mort.
- Le Revenu social se veut un moyen de lutter contre la pauvreté et d'assurer une meilleure répartition de la richesse. Le Revenu social est un nouveau programme social qui viendrait remplacer toutes les mesures fiscales (Ex. Crédit personnel de base) et de transferts (Ex. Aide sociale) de soutien du revenu, y compris les allocations familiales. Le Revenu social s'ajouterait aux programmes auxquels l'individu cotise (ex. : RRQ, RQAP, SAAQ, CSST, assurance-emploi)
- Le Revenu social est établi sur une base individuelle et non sur une base familiale. L'ensemble des membres d'une même famille le recevra.
- Le Revenu social assure la couverture des besoins essentiels (l'alimentation, le logement; l'entretien ménager; les soins personnels; les communications; l'habillement; l'ameublement; le transport; les loisirs)⁶⁴.
- Ce revenu doit s'accompagner de services publics universels et gratuits pour améliorer l'ensemble des conditions de vie des personnes du Québec. Tous les revenus gagnés au-delà du Revenu social seraient imposés selon une table d'imposition à taux progressif garantissant que chaque personne contribue selon ses moyens. Le Revenu social est non saisissable.
- Le Revenu social est géré par le ministère du Revenu.
- Nous croyons que la mise en œuvre du Revenu social devrait s'appliquer d'un seul coup.

64 Le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale : <http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/a-identification-clientele/03-aide-financiere-dernier-recours/03.01.01.html>

Ce revenu doit être accompagné de services publics universels et gratuits dont : Les soins de santé physique et psychologique : comprenant l'accès aux soins (médecins, psychiatre, nutritionniste, dermatologue, physiothérapeute, ergothérapeute, diététiste, dermatologue...), aux examens (prise de sang, résonnance magnétique...) et aux traitements (médicaments, suivi psychologique...) gratuitement

- Dans une perspective de santé globale, l'accès aux soins dentaires, aux examens de la vue et aux lunettes devrait également être universel
- Gratuité scolaire du primaire au postsecondaire
- L'aide juridique doit être universelle et accessible au plus de gens possible.

Des cas d'exception à prévoir

Comme nous l'avons déjà souligné, le Revenu social serait versé à toutE citoyenNE de la naissance à la mort. Cette condition d'admissibilité risque toutefois d'exclure de ce programme certaines catégories de personnes. Par exemple, une personne immigrante en attente du statut de citoyenneté, une personne emprisonnée, etc.

La réflexion doit se continuer.

	Nature	Conditionnalité	Montant
Allocation universelle	Prestation financière versée à tout citoyen. Versée <i>ex-ante</i> sur une base continue. (au préalable, selon précision) Droit de citoyenneté, universel	Sans condition	Montant uniforme cumulable
Revenu minimum garanti	Prestation financière sélective, versée seulement aux personnes à faible revenu. Calculé <i>ex-post</i> dans la déclaration fiscale	Sans condition	Montant personnel en fonction des ressources
Impôt négatif	Mécanisme fiscal permettant le calcul du montant de la prestation versée aux personnes dont le revenu total se situe en-dessous d'un certain seuil.	À déterminer. Dans le cas de l'ADQ, conditionnel à l'occupation d'un emploi, à la recherche d'emploi ou à la participation à une mesure conduisant à l'emploi.	Montant personnel en fonction des ressources, du taux de récupération et du niveau du revenu minimum.

COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS
Tableau des solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses – Novembre 2016

Mesures de contrôle des dépenses (argent récupéré annuellement en millions de \$)				
Revenus fiscaux supplémentaires (argent récupéré annuellement en millions de \$)				
A. AMÉLIORER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT ET REVOIR LES DÉPENSES FISCALES DES PARTICULIERS				
1	Établir 11 paliers d'imposition (paliers proposés)			1 000 M\$
	15% = 0 \$ à 24 999 \$	20% = 50 000 \$ à 59 999 \$	34% = 150 000 \$ à 199 999 \$	
	16% = 25 000 \$ à 34 999 \$	22% = 60 000 \$ à 69 999 \$	36% = 200 000 \$ à 249 999 \$	
	17% = 35 000 \$ à 39 999 \$	26% = 70 000 \$ à 99 999 \$	38% = 250 000 \$ et plus	
	18% = 40 000 \$ à 49 999 \$	32% = 100 000 \$ à 149 999 \$		
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers			739 M\$
3	Diminuer le plafond des REER (de 24 270 \$ à 12 000 \$)			300 M\$
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes (50% de 360 millions \$ en 2012)			180 M\$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés			745 M\$
6	Mettre fin à l'incorporation des médecins			100 M\$
B. RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS ET CELLE DES ENTREPRISES				
7	Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15% (actuellement à 11,9%)			1 220 M\$
8	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital			600 M\$
9	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 8.1 Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (361 M\$); 8.2 Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus (568 M\$); 8.3 Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M\$).			1 167 M\$
10	Réduire les subventions aux entreprises			500 M\$
11	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) (ex. : l'industrie minière — redevances hybrides sur la valeur brute (3 à 8%) et sur les profits (10 à 25%))			410 M\$
C. LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA MAUVAISE GESTION DES FONDS PUBLICS				
12	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal			740 M\$
13	Lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans l'attribution des contrats gouvernementaux			600 M\$
D. MESURES DIVERSES				
14	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé			71 M\$
15	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments			1 000 M\$
16	Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental			266 M\$
17	Taxer le capital des fondations privées			115 M\$
E. AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE				
La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d'économies lié à ces mesures.				
18	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.			
19	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (30 à 40% d'économies envisageable)			
20	Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec, Loto-Québec, CSST, universités, CEGEP, hôpitaux, etc.)			
TOTAL DE LA PROJECTION				5 530 M\$ 4 223 M\$
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses)				9 753 M\$

BIBLIOGRAPHIE

Association canadienne de santé publique, Health Impacts of Social and Economic Conditions: Implications for Public Policy, Board of Directors Discussion Paper, Ottawa, 2001.

Association médicale canadienne (AMC), Qu'est-ce qui nous rend malades ? **Rapport des assemblées publiques de l'Association médicale canadienne, Ottawa, 2013**

Breton, Gaetan, Faire payer les pauvres. Éléments pour une fiscalité progressiste, Lux éditeur, coll. « Futur proche », Montréal, 2005

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), LES COÛTS DE LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC SELON LE MODÈLE DE NATHAN LAURIE, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2011

Conseil national du bien-être social, Le sens des sous pour résoudre la pauvreté, Rapports du Conseil national du bien-être social, 2011

Groulx, Lionel-Henri, Revenu minimum garanti. Comparaison internationale, analyses et débats, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005, 360 p.

Jauch, Herbert, Le revenu de base inconditionnel comme instrument dans la lutte contre la pauvreté, conférence lors d'une manifestation organisée à Berne par BIEN-Suisse, 2010

Jourdan, Stanislas, Revenu garanti pour tous : quand la réalité devance l'utopie, Bastamag.com, 2012

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, BUDGET DE DÉPENSES 2015-2016, Crédits des ministères et organisme : RIGUEUR ET RESPONSABILITÉ, Gouvernement du Québec, 2015

Revenu Québec, Rapport annuel de gestion de Revenu Québec, 2013-2014, Gouvernement du Québec, 2014

Segal, Hugh, Quelques réflexions sur le rapport « Vers un Canada plus juste », Le Blogue Broadbent Blog Feed, 2012

10 milliards de solutions, Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, <http://nonauxhausses.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>

Observation générale 13 : Le droit à l'éducation (art. 13 du Pacte), COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, [Comite DESC Observation Generale 13 1999 FR.pdf](#)

Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada, ligue des droits et liberté, liguedes-droits.ca/wp-content/fichiers/rappot-droits-humains-web.pdf

Eve-Lyne Couturier chercheure à l'Institut d'information socioéconomiques (IRIS), Revenu minimum garanti : trois études de cas, <http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/IRIS-brochure-Revenu-Minimum WEB.pdf>

François Aubry, L'allocation universelle fondements et enjeux, CSN, <https://unites.ugam.ca/econos/allun.pdf>

Revenu de Base, réseau France, <http://www.revenudebase.info/>

Sous la direction de BIEN-Suisse, Le financement d'un revenu de base inconditionnel, 2010, édition Séismo

François Blais, Un revenu garanti pour tous: introduction aux principes de l'allocation universelle, 2001, les éditions Boréal

Michel Bernard et Michel Chartrand, Manifeste pour un revenu de citoyenneté, L'Aut' Journal, Montréal, 1999.

Robert Dutil, La juste inégalité, Éditions Québec/Amérique, Montréal, 1995.

Jean-Marc Ferry, L'Allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté, Collection Humanités, Éditions du Cerf, Paris, 1996.

Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs, L'allocation universelle, Collection Repères, Éditions La Découverte, Paris, 2005. http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/2_7071_4526_2.pdf

Linda McQuaig, Neil Brooks, LES MILLIARDAIRES : Comment les ultra-riches nuisent à l'économie, Collection Futur proche, parution en Amérique du Nord 11 avril 2013

Pierre Ducasse et Tom Vouloumanos, Pour une économie démocratique, 2013